



**FINANCIÈRE CANACCORD INC.
NOTICE ANNUELLE**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

Le 18 mai 2010

Table des matières

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	4
<i>Nom, adresse et constitution en société</i>	4
<i>Relations intersociétés</i>	4
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ENTREPRISE	5
<i>Introduction</i>	5
<i>Historique des trois derniers exercices</i>	6
<i>Placement dans des titres de papier commercial adossé à des actifs</i>	9
<i>Acquisition de Genuity</i>	10
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	10
<i>Vue d'ensemble</i>	10
<i>Canaccord Genuity</i>	12
<i>Gestion du patrimoine Canaccord</i>	15
<i>Non sectoriel et autres</i>	18
<i>Régimes de rémunération à base d'actions</i>	20
<i>Gestion des risques</i>	22
<i>Facteurs de risque</i>	30
DIVIDENDES	41
DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	41
<i>Restrictions sur la propriété et les transferts d'actions ordinaires</i>	42
MARCHÉ DES TITRES	43
<i>Cours et volume de négociation</i>	43
TITRES BLOQUÉS	44
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	44
LITIGES	46
INTÉRÊT DES MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES DANS LES OPÉRATIONS IMPORTANTES	47
AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	47
CONTRATS IMPORTANTS	47
EXPERTS	48
HONORAIRES POUR LES SERVICES DES VÉRIFICATEURS EXTERNES	48
<i>Comité de vérification</i>	48
<i>Comité de la gouvernance d'entreprise et de la rémunération</i>	49
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	49
<i>Annexe A – Charte du comité de vérification</i>	51

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs :

Le présent document contient certains énoncés prospectifs. Ces énoncés ont trait à des événements futurs ou au rendement futur, et ils reflètent les attentes ou les croyances de la direction à l'égard des événements futurs, dont la situation des affaires et la conjoncture économique, et de la croissance, des résultats d'exploitation, du rendement et des perspectives et possibilités d'affaires de Canaccord. Ces énoncés prospectifs reflètent les croyances actuelles de la direction et reposent sur des renseignements dont elle dispose actuellement. Dans certains cas, l'utilisation de termes tels que «peut», «sera», «devrait», «prévoir», «projeter», «anticiper», «croire», «estimer», «prédire», «éventuel», «continuer», «cible», «avoir l'intention de», «entendre» ou l'utilisation négative de ces expressions ou d'autres expressions semblables indiquent des énoncés prospectifs. Par nature, les énoncés prospectifs comportent des incertitudes et risques généraux et particuliers inhérents, et plusieurs facteurs pourraient faire en sorte que les faits ou les résultats réels diffèrent considérablement de ceux dont il est question dans les énoncés prospectifs. Lorsqu'ils évaluent ces énoncés, les lecteurs devraient expressément tenir compte de divers facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, sans toutefois s'y limiter, les conditions du marché et la conjoncture économique, la nature du secteur des services financiers et les risques et incertitudes décrits de temps à autre dans les états financiers consolidés intermédiaires et annuels de Canaccord et dans la présente notice annuelle déposés à www.sedar.com. Ces énoncés prospectifs sont faits en date du présent document et ne seront pas mis à jour ou révisés, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Notes

Sauf indication contraire ou si le contexte l'exige, «Société» renvoie à Financière Canaccord Inc., et «Canaccord» et «groupe Canaccord» renvoient à la Société et à ses filiales directes et indirectes.

L'exercice de la Société prend fin le 31 mars. Sauf indication contraire, le terme «exercice» utilisé à l'égard d'une année s'entend de la période de 12 mois se terminant le 31 mars de l'année.

Sauf indication contraire, les renseignements figurant aux présentes sont au 31 mars 2010 et exprimés en dollars canadiens.

Structure de l'entreprise

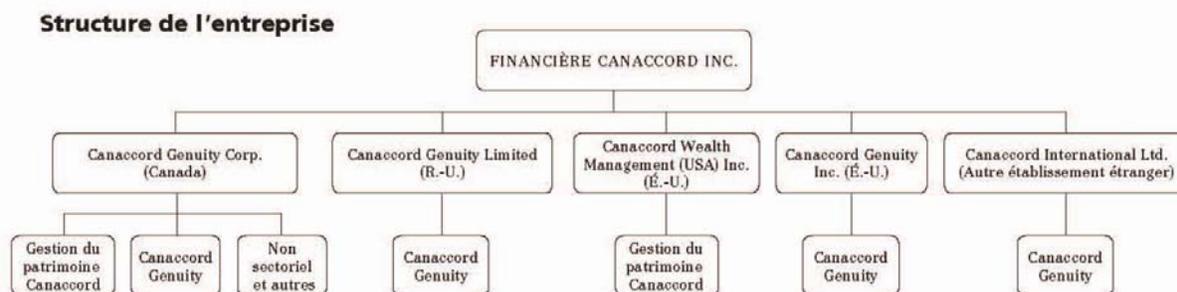
Nom, adresse et constitution en société

Financière Canaccord Inc., anciennement Canaccord Capital Inc., a été constituée sous la dénomination Canaccord Holdings Ltd. le 14 février 1997 lorsqu'elle a déposé un mémoire et des statuts auprès du directeur du registre des sociétés (Registrar of Companies) de la Colombie-Britannique en vertu de la loi intitulée Company Act (Colombie-Britannique); elle est maintenue sous le régime de la loi intitulée Business Corporations Act (Colombie-Britannique). En vertu de résolutions adoptées par les actionnaires à l'assemblée générale annuelle de la Société le 21 juin 2004 et du dépôt ultérieur d'un avis de modification de ses statuts ainsi qu'en vertu d'un arrangement approuvé par ordonnance de la Cour suprême de la Colombie-Britannique le 22 juin 2004, la Société a changé sa dénomination pour Canaccord Capital Inc. et a modifié son capital en convertissant en actions ordinaires toutes les catégories d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et de débetures alors en circulation. L'arrangement est entré en vigueur le 30 juin 2004. Le 1^{er} avril 2007, la Société a fusionné, dans le cadre d'une fusion verticale simplifiée, avec sa filiale en propriété exclusive 0719880 B.C. Ltd. La Société a changé sa dénomination sociale pour Financière Canaccord le 1^{er} décembre 2009.

Le siège social de la Société est sis au Suite 2200 – 609 Granville Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1H2, et son bureau principal est sis au Suite 1000 – 840 Howe Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V6Z 2M1.

Relations intersociétés

Structure de Financière Canaccord Inc.



La Société est propriétaire, directement ou indirectement, de toutes les actions en circulation des principales filiales suivantes :

<u>Dénomination de la filiale</u>¹	<u>Territoire de constitution en société</u>	<u>Activité principale</u>
La Corporation Canaccord Genuity (auparavant Financière Canaccord Ltée et La Corporation Canaccord Capital) ^{2,5}	Ontario	Courtier en valeurs mobilières au Canada
Canaccord Genuity Limited (auparavant Canaccord Adams Limited) ⁵	Angleterre et Pays de Galles	Courtier en valeurs mobilières du Royaume-Uni
Canaccord Genuity Inc. (auparavant Canaccord Adams Inc.) ^{3,5}	Delaware	Courtier des États-Unis
Canaccord Wealth Management (USA) Inc. (auparavant Canaccord Financial (USA) Inc. et Canaccord Capital Corporation (USA) Inc.) ^{4,5}	Minnesota	Courtier des États-Unis
Canaccord International Ltd.	Barbade	Banque et courtier en valeurs mobilières hors du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni

- 1) Outre les principales filiales susmentionnées, on compte cinq filiales actives plus petites : Canaccord Estate Planning Services Ltd., Stockwave Equities Ltd., CLD Financial Opportunities Limited, Genuity Capital Markets (USA) Inc. et Intelli Corporate Finance Limited.
- 2) Le nom de La Corporation Canaccord Capital a été changé pour celui de Financière Canaccord Ltée le 1^{er} décembre 2009. Avec prise d'effet le 1^{er} mai 2010, le nom de Financière Canaccord Ltée a été changé pour celui de La Corporation Canaccord Genuity par suite de l'acquisition de Marchés des capitaux Genuity.
- 3) Canaccord Genuity Inc. est une filiale active de Financière Canaccord Inc. dont les titres de participation et les actions avec droit de vote sont détenus par deux sociétés de portefeuille : Canaccord Adams Financial Group Inc. et Canaccord Adams (Delaware) Inc., toutes deux constituées en société au Delaware.
- 4) Canaccord Wealth Management (USA) Inc. est une filiale active de Financière Canaccord Inc. dont les titres de participation et les actions avec droit de vote sont détenus par Canaccord Adams Financial Group, Inc.
- 5) Par suite de l'acquisition de Marchés des capitaux Genuity qui a été réalisée le 23 avril 2010, le nom de certaines filiales a été changé avec prise d'effet le 10 mai 2010, notamment celui de La Corporation Canaccord Genuity, Canaccord Genuity Limited, Canaccord Genuity Inc. et Canaccord Wealth Management (USA) Inc.

Développement général de l'entreprise

Introduction

Canaccord, par l'entremise de ses diverses sociétés devancières, exerce ses activités depuis 1950. En 1992, Canaccord a adopté une stratégie de croissance ciblée et est maintenant l'un des chefs de file des courtiers en valeurs indépendants du Canada. Pour y arriver, Canaccord a fait des investissements considérables dans son infrastructure, et elle s'est appliquée à tisser des liens solides avec sa clientèle.

L'investissement de taille que Canaccord a fait dans son infrastructure au cours de la dernière décennie lui a permis de créer et de soutenir :

- un groupe des marchés des capitaux intégré et international qui répond aux besoins financiers d'un vaste éventail d'entreprises clientes et qui offre des services de vente et de négociation aux clients institutionnels, ainsi que de la recherche exhaustive et opportune sur un ensemble grandissant de sociétés réparties dans les secteurs d'activité cibles (mines et métaux, énergie, technologie, sciences de la vie, produits de consommation, immobilier, infrastructure et développement durable); et

- un réseau élargi de 30 bureaux de Gestion du patrimoine Canaccord et de 303 équipes de conseillers au 31 mars 2010 pour fournir des solutions et services financiers de qualité aux particuliers.

L'une des principales forces de Canaccord est son indépendance. L'objectif à long terme de la Société est de maintenir un pourcentage élevé de participation de nos employés dans la Société. Canaccord est indépendante, dotée d'une culture entrepreneuriale et libre des contraintes institutionnelles et des conflits pouvant exister au sein d'institutions financières plus grandes. Cette indépendance permet aussi à Canaccord d'offrir une vaste gamme de produits locaux et internationaux à ses clients et d'agir rapidement lorsque des occasions se présentent ou que des solutions doivent être trouvées sans délai.

La Société a affecté des ressources considérables pour établir sa présence dans le monde par l'intermédiaire de ses bureaux de Toronto, Londres, Boston, Vancouver, New York, Calgary, Montréal, San Francisco, Houston, Édimbourg et la Barbade. Les bureaux du Royaume-Uni et des États-Unis visent à assurer un service aux entreprises et aux institutions clientes de Canaccord au sein de la collectivité des marchés des capitaux internationaux. Compte tenu de son expertise des marchés des capitaux, conjuguée à sa force sur les marchés des capitaux au Canada et à sa distribution au Royaume-Uni et aux États-Unis, Canaccord demeure dans une position avantageuse pour offrir à ses clients une vaste gamme de services et de solutions de financement à l'échelle internationale.

En plus de sa croissance et de son expansion, Canaccord continue de maintenir une équipe mondiale intégrée et une culture d'entreprise qui lui permet d'attirer des professionnels chevronnés et de les garder. Canaccord a su établir et favoriser une culture entrepreneuriale chez ses employés des marchés des capitaux, ses équipes de conseillers en placement et son effectif de soutien. Ces professionnels ont une solide expérience et souhaitent servir les clients dans un milieu exempt de la culture d'entreprise hautement structurée que l'on retrouve souvent chez les courtiers d'envergure, tout en mettant l'accent sur les produits maison.

Le 4 mars 2010, la Société a annoncé la conclusion d'une entente définitive visant l'acquisition de Marchés des capitaux Genuity. L'opération a été approuvée par les actionnaires lors de l'assemblée extraordinaire tenue le 22 avril 2010, et l'acquisition a été réalisée le 23 avril 2010. Par conséquent, le 10 mai 2010, la division des marchés des capitaux de Canaccord a changé le nom de Canaccord Adams pour celui de Canaccord Genuity. Ainsi, dans les présentes, Canaccord Adams et Canaccord Genuity réfèrent à la division des marchés des capitaux de Canaccord. Se reporter à la rubrique «Acquisition de Genuity» ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements.

Historique des trois derniers exercices

Par l'entremise de ses principales filiales, Financière Canaccord Inc. est une entreprise de services financiers de plein exercice indépendante et de premier plan, qui exerce ses activités dans deux des principaux segments du secteur des valeurs mobilières : la gestion du patrimoine et les marchés des capitaux mondiaux. Ensemble, ces activités offrent une vaste gamme de produits de placement complémentaires, de services de courtage et de services de financement de sociétés à la clientèle de la Société composée de particuliers, d'institutions et de sociétés.

Au cours des trois derniers exercices, Canaccord s'est concentrée sur l'expansion de ses deux principales divisions, Canaccord Genuity et Gestion du patrimoine Canaccord, et de son infrastructure d'exploitation de ses activités, y compris le développement de systèmes d'information et de technologies exclusifs d'avant-garde. Au cours de l'exercice 2010, Canaccord s'est encore plus attachée à accroître les efficacités opérationnelles par l'entremise de ses activités.

Canaccord continue de miser sur les assises qu'elle a établies et à mettre l'accent sur ses ressources complémentaires qui comprennent :

- sa force sur les marchés des capitaux et son expertise de ceux-ci en Amérique du Nord et en Europe;
- des relations étroites avec sa clientèle privée, d'entreprise et institutionnelle;
- des activités de négociation internationales bien implantées;
- une vaste expérience dans le domaine du capital de risque;
- une couverture de recherche ciblée, adéquate et complète.

En qualité de maison de financement de sociétés, Canaccord tire ses produits surtout des commissions sur ventes, de la prise ferme et des honoraires de consultation, et des activités de négociation à titre de contrepartiste. Les activités de la Société sont très sensibles à la situation sur les marchés financiers et à la conjoncture économique, surtout en Amérique du Nord et en Europe.

La crise mondiale du crédit qui a commencé à l'exercice 2009, jumelée à une conjoncture difficile, s'est fait sentir sur les produits d'exploitation de Canaccord. À l'exercice 2010, les produits d'exploitation se sont considérablement améliorés en regard de l'exercice précédent, témoignant d'une reprise graduelle au sortir de la crise du crédit.

Plusieurs initiatives importantes ont été mises en œuvre au sein de la division Gestion du patrimoine Canaccord au cours de l'exercice 2010, notamment le changement du nom du secteur en septembre 2009 (auparavant Services aux particuliers Canaccord) et l'ajout de la plateforme de gestion du patrimoine indépendante, qui permet aux conseillers de mener leurs activités sous la bannière Canaccord en tant que mandataires, tout en assumant une responsabilité accrue à l'égard des frais opérationnels.

À la fin de l'exercice 2010, Canaccord comptait 303 équipes de conseillers, en baisse comparativement à 354 en 2008. Cette baisse est en grande partie attribuable à une révision stratégique de notre division Gestion du patrimoine et à la conversion de succursales à la plateforme de gestion du patrimoine indépendante, où chaque succursale est dirigée par un conseiller en placement et représente une équipe de conseillers

Les produits de Canaccord pour la période de trois ans terminée le 31 mars 2010 s'établissent comme suit :

<i>(en milliers de \$ CA)</i>	Produits pour les exercices terminés les 31 mars		
	2010	2009	2008
Commissions	235 606 \$	233 104 \$	296 047 \$
Financement de sociétés	254 437	169 369	336 874
Négociation à titre de contrepartiste	45 982	18 319	7 443
Intérêts	12 965	38 287	63 168
Divers	28 547	18 642	28 007
Total	577 537 \$	477 721 \$	731 539 \$

Le tableau suivant présente la répartition des produits de Canaccord par secteur d'activité pour la période de trois ans terminée le 31 mars 2010 :

<i>(en milliers de \$ CA)</i>	Produits pour les exercices terminés les 31 mars		
	2010	2009	2008
Canaccord Genuity	363 558 \$	277 351 \$	431 642 \$
Gestion du patrimoine Canaccord	187 046	172 484	249 127
Non sectoriel et autres	26 933	27 886	50 770
Total	577 537 \$	477 721 \$	731 539 \$

Exploitation par région géographique

Les produits de Canaccord par région géographique pour la période de trois ans sont les suivants :

<i>(en milliers de \$ CA)</i>	Produits pour les exercices terminés les 31 mars		
	2010	2009	2008
Canada	388 772 \$	320 364 \$	509 066 \$
Royaume-Uni	82 453	72 927	118 332
États-Unis	100 417	77 650	94 204
Autre établissement étranger ¹	5 895	6 780	9 937
Total	577 537 \$	477 721 \$	731 539 \$

1) Les produits tirés des activités sur les marchés des capitaux à l'extérieur du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni sont présentés dans le segment Autre établissement étranger, qui comprend les activités de Canaccord International Ltd.

Les produits provenant du Royaume-Uni et de l'autre établissement étranger sont entièrement tirés des activités de Canaccord Genuity, tandis que les produits au Canada et aux États-Unis proviennent de Canaccord Genuity, Gestion du patrimoine Canaccord, et du secteur Non sectoriel et autres. Aux États-Unis, les produits sont principalement tirés de Canaccord Genuity, et environ 2,9 % ont été attribuables aux activités du secteur Gestion du patrimoine Canaccord aux États-Unis au cours de l'exercice 2010.

Au cours de l'exercice 2010, un certain nombre d'événements importants sont survenus à Canaccord :

- Canaccord Genuity a été chef de file pour 114 opérations à l'échelle internationale, chacune dépassant 1,5 million \$, mobilisant ainsi un produit total de 3,0 milliards \$i au cours de l'exercice 2010.¹ Sur ces opérations :
 - le secteur du Canada a été chef de file pour 84 opérations, qui ont mobilisé 1,8 milliard \$²;
 - le secteur du Royaume-Uni a été chef de file pour 16 opérations, qui ont mobilisé 559 millions \$;
 - le secteur des États-Unis a été chef de file pour 14 opérations, qui ont mobilisé 665 millions \$.
- Au cours de l'exercice 2010, Canaccord Genuity a participé à un total de 336 opérations dans le monde, chacune dépassant 1,5 million \$, mobilisant ainsi un montant brut de 8,7 milliards \$². Sur ces opérations :
 - le secteur du Canada a participé à 273 opérations, qui ont mobilisé 3,1 milliards \$;
 - le secteur du Royaume-Uni a participé à 21 opérations, qui ont mobilisé 1,8 milliard \$;
 - le secteur des États-Unis a participé à 42 opérations, qui ont mobilisé 3,8 milliards \$.
- Canaccord Genuity a réalisé 21 opérations de placement privé d'actions («PPA») réalisées aux États-Unis grâce auxquelles elle a mobilisé un produit de 612,0 millions \$ US au cours de l'exercice 2010.
- Au cours de l'exercice 2010, Canaccord Genuity a dirigé ou codirigé les opérations sur actions suivantes :
 - 275,8 millions \$ pour deux opérations distinctes à la Bourse de Toronto pour TransAtlantic Petroleum Corp.;
 - 225,9 millions \$ pour deux opérations distinctes à la Bourse de Toronto pour Aura Minerals Inc.;
 - une opération de 172,5 millions \$ à la Bourse de Toronto pour Compton Petroleum Corporation;
 - une opération de 167,6 millions \$ US sur le NASDAQ pour Itron Inc.;
 - une opération de 132,0 millions £ à la Bourse de Londres pour Heritage Oil Corporation;
 - une opération de 129,7 millions \$ US sur le NASDAQ pour Dragon Wave Inc.;
 - 115,8 millions \$ pour deux opérations distinctes à la Bourse de Toronto pour Artis Real Estate Investment Trust;
 - une opération de 112,0 millions £ à la Bourse de Londres pour Aberdeen Asset Management.
- Canaccord Genuity a en outre été conseiller pour les opérations suivantes au cours de l'exercice 2010 :
 - Aricom, dans son acquisition de 543,0 millions \$ par Peter Hambro Mining;
 - KazakhGold Group Limited, dans la vente d'une participation majoritaire à Polyus Gold;
 - Martek Biosciences Corporation, dans son acquisition de 200 millions \$ d'Amerifit Brands, Inc.;
 - Silverstone Resources, dans son acquisition de 190,0 millions \$ par Silver Wheaton;
 - Centenario Copper, à l'occasion de son acquisition de 150,0 millions \$ par Quadra Mining Ltd.;
 - Scient'X dans son acquisition de 120,0 millions \$ par Alphatec Holdings.

1) Source : FP Infomart et données de la Société. Opérations de plus de 1,5 million \$.

2) Pour toutes les opérations réalisées au Canada, le nombre d'opérations en tant que chef de file et le produit total sont tirés du document intitulé «Full Credit Bookrunner» de FP Infomart, et la participation aux opérations et le produit total sont tirés du document intitulé «Bonus Credit Bookrunner» de FP Informart.

- Au cours de l'exercice 2010, Canaccord a ouvert cinq nouvelles succursales de gestion du patrimoine selon la plateforme de gestion du patrimoine indépendante, qui permet aux conseillers en placement d'exercer leurs activités en tant que mandataires indépendants de la Société. Quatre succursales ont aussi été converties à ce modèle d'exploitation.
- Canaccord comptait 303 équipes de conseillers au quatrième trimestre de 2010, soit 35 de moins qu'au quatrième trimestre de 2009.
 - Cette baisse est en grande partie attribuable à une révision stratégique de la division Gestion du patrimoine et à la conversion de deux succursales à la plateforme de gestion du patrimoine indépendante, où chaque succursale est dirigée par un conseiller en placement et représente une équipe de conseillers

Événements importants survenus après le 31 mars 2010

- Le 22 avril 2010, les actionnaires de Financière Canaccord Inc. ont approuvé l'émission d'actions visant à compléter l'acquisition de Marchés des capitaux Genuity. L'intégration des activités de Genuity au sein de Canaccord Genuity a été achevée le 10 mai 2010. Par suite de cette acquisition, le segment Canaccord Adams a été renommée Canaccord Genuity.
 - Au cours du mois d'avril 2010, la plateforme de gestion de patrimoine indépendante de Gestion du patrimoine Canaccord a accueilli la succursale Cobourg (Ontario) de Canaccord.
- Gestion du patrimoine Canaccord compte maintenant 30 bureaux au Canada, dont 10 succursales converties à la plateforme de gestion du patrimoine indépendante

Placement dans des titres de papier commercial adossé à des actifs

En janvier 2009, la Société a reçu des billets de PCAA restructurés après la publication par la Cour supérieure de l'Ontario de l'ordonnance finale visant un plan d'arrangement en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) (LACC) (le plan).

Dans sa version modifiée, le plan prévoyait une décharge déclaratoire qui est entrée en vigueur au moment de la mise en œuvre du plan et qui, au moment de la clôture du programme de secours de Canaccord, s'est traduite par l'abandon de toute réclamation existante ou à venir contre la Société à l'égard des titres de PCAA. Cette décharge est entrée en vigueur aux États-Unis en vertu du chapitre 15 du *Bankruptcy Code* des États-Unis.

Rien ne garantit que la validité ou l'efficacité de la décharge déclaratoire ne sera pas contestée dans le cadre de poursuites entamées contre la Société et des tiers. Si la décharge déclaratoire est considérée non valide ou inefficace, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Le 21 décembre 2009, un jury d'audition de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) a accepté une entente de règlement entre le personnel de l'OCRCVM et Canaccord Genuity Corp., concernant des questions entourant les titres de PCAA, qui a donné lieu à un règlement de 3,1 millions \$. Ce montant a été versé et passé en charges intégralement par Canaccord Genuity Corp. au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010.

Comme les billets de PCAA restructurés détenus par la Société au 31 mars 2010 ont été peu négociés sur un marché actif, il n'y a pas de valeur à la cote significative disponible. Une grande incertitude entoure l'estimation du montant et de l'échéance des flux de trésorerie du PCAA. La Société estime la juste valeur des titres de PCAA qu'elle détient en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon une approche fondée sur des pondérations probabilistiques et selon les meilleures données disponibles à la date de présentation. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010, aucun changement important n'avait été apporté au traitement comptable du placement dans des titres de PCAA.

La Société a racheté et a cédé son placement dans des titres de PCAA d'une valeur comptable de 49,1 millions \$ pour un produit de 54,4 millions \$, ce qui s'est traduit par un gain de 5,3 millions \$ inclus dans les produits tirés des activités de

négociation à titre de contrepartiste. Un ajustement à la juste valeur de 0,3 million \$ a aussi été inclus dans les produits tirés des activités de négociation.

Le tableau qui suit présente le sommaire des transactions touchant les titres de PCAA pendant l'exercice terminé le 31 mars 2010 :

	Montant \$
Solde au 31 mars 2009	35 312
Achats dans le cadre du programme de secours à l'intention des clients	14 470
Remboursements, montant net	(2 366)
Cession d'un placement	(46 743)
Rajustement à la juste valeur	298
Solde au 31 mars 2010	971

Le solde résiduel du placement dans des titres de PCAA a été inclus dans les titres négociables détenus au 31 mars 2010.

Acquisition de Genuity

Le 22 avril 2010, la Société a obtenu l'approbation des actionnaires visant l'acquisition de Marchés des capitaux Genuity. L'opération a été réalisée le 23 avril 2010. Canaccord a acquis la totalité de Genuity pour une contrepartie se composant de 26,5 millions d'actions ordinaires de Canaccord, d'une valeur attribuée de 291,5 millions \$, et d'une somme de 30 millions \$. En outre, les vendeurs recevront jusqu'à 28 millions \$ à titre de rajustement du fonds de roulement par suite de la réalisation de l'opération. La totalité des actions ordinaires de Canaccord émises dans le cadre du prix d'achat ont été placées en main tierce à la réalisation et seront libérées au prorata sur cinq ans.

La Société a passé en charge des coûts liés à l'acquisition d'un montant de 5,0 millions \$ au 31 mars 2010. Ces coûts comprennent des honoraires de conseil et des honoraires professionnels engagés à l'égard de cette acquisition. Ils comprennent également des paiements liés à la restructuration du personnel qui a résulté de cette acquisition.

Description des activités

Vue d'ensemble

La Société a des activités bien implantées dans les deux principaux secteurs de l'industrie des services financiers : les marchés des capitaux et la gestion du patrimoine. Ces activités sont soutenues par une infrastructure composée d'équipes des secteurs des technologies de l'information, de la gestion des risques et de la conformité, des services juridiques et des finances.

<p>Canaccord Genuity Environ 505 employés</p>	<p>Gestion du patrimoine Canaccord Environ 680 employés</p>
<p><i>Recherche</i> <i>Ventes et opérations institutionnelles</i> <i>Financement de sociétés</i> <i>Fusions et acquisitions et services de consultation</i> <i>Capital de risque</i> <i>Opérations internationales et à titre de contrepartiste</i> <i>Opérations sur titres à revenu fixe</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Bureaux à Toronto, Londres, Boston, Vancouver, New York, Calgary, Montréal, San Francisco, Houston, Édimbourg et la Barbade • Produits de 363,6 millions \$ pour l'exercice 2010 • Canaccord Genuity a effectué en tant que chef de file 114 opérations de plus de 1,5 million \$ à l'échelle mondiale, mobilisant un produit total de 3,0 milliards \$. Aussi à l'exercice 2010, l'équipe a participé à l'échelle mondiale à 336 opérations de plus de 1,5 million \$, mobilisant un produit total de 8,7 milliards \$. Cela comprend : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Canada – 273 opérations de financement d'une valeur totale de 3,1 milliards \$ ▪ Royaume-Uni – 21 opérations de financement d'une valeur totale de 1,8 milliard \$ ▪ États-Unis – 42 opérations de financement d'une valeur totale de 3,8 milliards \$ 	<p><i>Conseils en placement</i> <i>Services de courtage</i> <i>Comptes gérés</i> <i>Comptes à frais fixes</i> <i>Services de gestion du patrimoine</i> <i>Assurance et planification successorale</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 bureaux de détail à l'échelle du Canada • 303 équipes de conseillers • Produits de 187,0 millions \$ pour l'exercice 2010 • Actifs sous administration de 12,9 milliards \$ • Actifs sous gestion de 445 milliards \$
<p>Non sectoriel et autres Environ 364 employés</p> <p><i>Services de courtage de correspondance Pinnacle</i> <i>Exploitation</i> <i>Technologies de l'information</i> <i>Conformité et gestion des risques</i> <i>Service juridique</i> <i>Finances</i></p>	

Canaccord Genuity

Canaccord Genuity compte environ 505 employés et professionnels dans ses bureaux de Toronto, de Londres, de Boston, de Vancouver, de New York, de Calgary, de Montréal, de San Francisco, de Houston, d'Édimbourg et de la Barbade. Sur le plan géographique, Canaccord Genuity est composé des divisions d'exploitation suivantes :

- Canada
- Royaume-Uni et autre établissement étranger
- États-Unis

Produits de Canaccord Genuity

<i>(en milliers de \$ CA)</i>	<u>Produits pour les exercices terminés les 31 mars</u>		
	2010	2009	2008
Canada			
Marchés des capitaux	148 214 \$	95 485 \$	176 655 \$
Opérations internationales	11 561	14 604	19 722
Négociateurs inscrits	5 856	6 325	7 368
Revenu fixe	11 950	6 436	8 840
Total au Canada	177 581	122 850	212 585
Royaume-Uni et autre établissement étranger	88 348	79 707	128 269
États-Unis	97 629	74 794	90 788
Total des produits de Canaccord Genuity	363 558 \$	277 351 \$	431 642 \$

Produits

Les produits de Canaccord Genuity sont tirés des commissions et des honoraires tirés des opérations de financement de sociétés, des ventes institutionnelles et des activités de négociation ainsi que des gains et pertes de négociation provenant des activités de négociation à titre de contrepartiste de Canaccord. Par conséquent, ces produits sont directement touchés par le niveau des activités des entreprises et des institutions, la situation économique générale, la conjoncture du marché et la situation des affaires au Canada et à l'échelle internationale. De plus, les produits tirés des activités au Canada comprennent les produits tirés des centres d'activité suivants : Marché des capitaux, Opérations internationales, Négociateurs inscrits et Revenu fixe.

Les produits de Canaccord et le bénéfice tant de Canaccord Genuity que de Gestion du patrimoine Canaccord sont cycliques et connaissent d'importantes variations d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre en raison de facteurs indépendants de la volonté de Canaccord. Les activités sont touchées par la situation générale sur les marchés des actions et des obligations nord-américains et européens, y compris les variations saisonnières. De façon générale, les marchés des capitaux nord-américains ont été moins actifs au cours de la première moitié de l'exercice, période au cours de laquelle nous générons habituellement de 35 % à 40 % des produits annuels. Inversement, au cours du deuxième semestre de l'exercice, nous générons habituellement de 60 % à 65 % des produits annuels.

Canaccord Genuity mène ses activités à partir de 11 bureaux à l'échelle internationale et offre à sa clientèle une vaste gamme de services de recherche, de vente et négociation et de financement de sociétés. Canaccord Genuity a acquis de solides connaissances et compétences en financement de sociétés ainsi qu'un savoir-faire poussé en recherche dans les secteurs suivants : mines et métaux, énergie, technologie, sciences de la vie, consommation, immobilier, infrastructures et développement durable.

L'équipe intégrée de Canaccord Genuity fournit aux sociétés et aux institutions clientes des produits et des services complets de haute qualité dans les domaines suivants :

- Recherche
- Ventes et opérations institutionnelles
- Financement de sociétés
- Fusions et acquisitions et services de consultation
- Capital de risque
- Opérations internationales et à titre de contrepartiste
- Opérations sur titres à revenu fixe

La capacité de Canaccord Genuity de cibler et de servir des clients clés dans le marché mondial du financement par actions est un solide facteur de différenciation et un avantage concurrentiel pour la Société. À l'exercice 2010, en dépit de conditions de marché difficiles, Canaccord Genuity a été chef de file pour 114 opérations à l'échelle mondiale pour des clients, chacune dépassant 1,5 million \$, qui ont permis de mobiliser un produit total de 3,0 milliards \$. Aussi à l'exercice 2010, l'équipe a participé à l'échelle mondiale à 336 opérations de plus de 1,5 million \$, mobilisant un produit total de 8,7 milliards \$. Sur ces opérations, 43,7 % avaient trait aux secteurs des mines et métaux et de l'énergie, étant donné la forte demande de ressources naturelles sur les marchés mondiaux.

Dix principaux courtiers en valeurs mobilières au Canada classés selon leur participation en nombre d'opérations en tant que chef de file – placements d'actions de 1,5 million \$ et plus

(Exercice 2010)

Courtier	Rang	Nombre d'opérations en tant que chef de file	Rang	Participation en nombre d'opérations
Canaccord Genuity²⁵	1	114	1	336
Marchés des capitaux RBC	2	79	7	195
Marchés mondiaux CIBC Inc.	3	77	2	233
Marchés des capitaux BMO	4	66	3	227
Valeurs mobilières GMP S.E.C.	5	64	5	203
Valeurs Mobilières TD Inc.	6	48	8	167
Valeurs mobilières Cormark inc.	7	40	10	121
Financière Banque Nationale inc.	8	38	6	203
Wellington West Capital	9	35	9	151
Scotia Capitaux Inc.	10	34	4	218

Source : FP Infomart et données de la Société. Les données de Canaccord incluent également les opérations exécutées par ses établissements au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Canaccord Genuity – Vue d'ensemble

Secteurs	Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010	
	% du total des opérations	% du total des produits
Mines et métaux	24,3 %	49,9 %
Énergie	19,4 %	11,6 %
Technologie	7,6 %	8,9 %
Sciences de la vie	11,1 %	10,0 %
Industries diversifiées ²	37,5 %	19,7 %
Total	100,0 %	100,0 %

Canaccord Genuity – Canada

Secteurs	Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010	
	% du total des opérations	% du total des produits
Mines et métaux	19,1 %	55,6 %
Énergie	20,6 %	8,9 %
Technologie	4,4 %	9,8 %
Sciences de la vie	2,9 %	3,9 %
Industries diversifiées ²	52,9 %	21,8 %
Total	100,0 %	100,0 %

1) Le nombre d'opérations en tant que chef de file tient compte des opérations en tant que cochef de file. Les données relatives aux autres courtiers correspondent aux opérations au Canada seulement.

2) Les industries diversifiées comprennent : services à la consommation, immobilier, infrastructure et développement durable.

Canaccord Genuity – Royaume-Uni

Secteurs	Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010	
	% du total des opérations	% du total des produits
Mines et métaux	48,6 %	56,3 %
Énergie	17,9 %	17,6 %
Technologie	7,7 %	6,1 %
Sciences de la vie	5,1 %	0,3 %
Industries diversifiées ¹	20,5 %	19,7 %
Total	100,0 %	100,0 %

Canaccord Genuity – États-Unis

Secteurs	Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010	
	% du total des opérations	% du total des produits
Mines et métaux	8,1 %	2,1 %
Énergie	18,9 %	9,8 %
Technologie	13,5 %	11,4 %
Sciences de la vie	32,4 %	68,8 %
Industries diversifiées ¹	27,0 %	7,9 %
Total	100,0 %	100,0 %

1) Les industries diversifiées comprennent : services à la consommation, immobilier, infrastructure et développement durable.

Placements en actions de 1,5 million \$ et plus

(en milliards \$ CA, sauf le nombre d'opérations)	Exercices terminés les 31 mars			
	2010		2009	
Marché	Nombre d'opérations	Valeur totale des opérations	Nombre d'opérations	Valeur totale des opérations
Canada	273	3,1 \$	143	13,6 \$
Royaume-Uni	21	1,8	22	1,5
États-Unis	42	3,8	18	0,7
Total	336	8,7 \$	183	15,8 \$

Sources : *Financial Post Data Group* et sources de la Société.

Produits tirés des activités au Canada

Marchés des capitaux

Les produits tirés des marchés des capitaux au Canada proviennent des opérations de financement par actions, des commissions et des honoraires de prise ferme et de gestion liés à l'activité sur les marchés des capitaux au Canada.

Opérations internationales

Canaccord a une vaste entreprise de négociation internationale comptant environ 20 employés qui traitent principalement avec des maisons de courtage américaines qui exécutent des ordres en leur nom sur des actions canadiennes cotées. Canaccord a mis au point un outil de négociation en ligne sûr à l'intention de certains courtiers américains pour l'exécution d'opérations sur des titres canadiens par l'intermédiaire de l'entreprise de négociation internationale de Canaccord. Cet outil donne accès au système de gestion des ordres de Canaccord et transmet les ordres directement à la Bourse pertinente aux fins d'exécution et d'information.

Négociateurs inscrits

Canaccord compte 17 négociateurs inscrits qui négocient en son nom les titres de participation de ses comptes de capital et de ses comptes de stock. Le rôle des négociateurs inscrits de Canaccord consiste à prendre des positions sur des actions, y compris des actions de sociétés de petite et moyenne capitalisation, à négocier de tels titres et à maintenir des marchés pour ceux-ci. Les produits d'exploitation proviennent des gains et des pertes découlant de la négociation à titre de contrepartiste.

Revenu fixe

Le service de négociation des titres à revenu fixe de Canaccord Genuity est exploité à partir des bureaux de Toronto et de Vancouver. Canaccord négocie pour son propre compte divers instruments à revenu fixe, dont des obligations d'État et des bons du Trésor du Canada et des États-Unis, des obligations provinciales, des titres d'organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux et de sociétés d'État ainsi que des titres d'emprunt de sociétés. Canaccord tient généralement des stocks de titres à revenu fixe pour en faciliter la vente à ses clients. Canaccord participe également à des enchères de prise ferme ou agit comme membre d'un syndicat de placement à l'égard de divers titres à revenu fixe de gouvernements ou de sociétés.

Produits tirés des activités du Royaume-Uni et de l'autre établissement étranger

Les activités de Canaccord Genuity aux États-Unis regroupent des équipes responsables des ventes institutionnelles et de la négociation, du financement de sociétés et de la recherche. Canaccord est courtier, promoteur et conseiller désigné («Nomad») autorisé pour les sociétés de l'AIM et de la Bourse de Londres. Les produits tirés des activités sur les marchés des capitaux à l'extérieur du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni sont présentés dans le segment Autre établissement étranger, qui comprend les activités de Canaccord International Ltd. Conjuguée à sa force au chapitre des marchés des capitaux tant au Canada qu'aux États-Unis, Canaccord est en excellente position pour servir sa clientèle de sociétés et d'institutions et pour profiter d'occasions offertes dans ce secteur du marché.

Produits tirés des activités aux États-Unis

Les activités de Canaccord Genuity aux États-Unis ont été établies par suite de l'acquisition d'Adams Harkness Financial Group, Inc. au quatrième trimestre de 2006, et elles comprennent les activités de ventes institutionnelles et de négociation, de financement de sociétés et de recherche. Canaccord Genuity est maintenant en excellente position pour servir sa clientèle de sociétés et d'institutions et pour profiter d'occasions offertes dans ce secteur du marché. Cette division sert sa clientèle au moyen de bureaux à Boston, New York, San Francisco et Houston.

Concurrence

En ce qui a trait aux marchés des capitaux, Canaccord Genuity livre concurrence à d'autres maisons de courtage canadiennes et étrangères. Canaccord Genuity rivalise sur le plan du calibre et des habiletés de son personnel professionnel, des prix relatifs des services et produits qu'elle offre, des capitaux disponibles, des relations institutionnelles, de sa capacité d'aider à réaliser des arrangements financiers et de la qualité de son service.

La concurrence s'exerce également au niveau des spécialistes sectoriels en valeurs mobilières. Canaccord Genuity livre concurrence à d'autres institutions financières pour le recrutement de spécialistes du financement de sociétés, de spécialistes de la négociation et d'autres employés spécialisés en fonction de sa gamme de services et de produits, de sa gestion, de sa culture d'entreprise et de sa structure de rémunération des propriétaires.

Gestion du patrimoine Canaccord

Produits

<i>(en milliers de \$ CA)</i>	Produits pour les exercices terminés les 31 mars		
	2010	2009	2008
Gestion du patrimoine Canaccord	187 046 \$	172 484 \$	249 127 \$

La clientèle de Gestion du patrimoine Canaccord se compose principalement de particuliers et de clients fortunés. Canaccord fournit une vaste gamme de services financiers et de produits de placement aux particuliers, notamment des produits exclusifs et des produits de tierces parties.

Les produits tirés de Gestion du patrimoine Canaccord proviennent des services classiques de courtage à la commission, de la vente de produits et de services tarifés, des intérêts liés aux clients et des honoraires et commissions gagnés par les équipes de conseillers en placement de particuliers à l'égard d'opérations de financement de sociétés et d'opérations mettant en jeu du capital de risque. Les commissions sur la vente de produits de placement et la prestation de services de courtage et autres services financiers sont fonction d'un barème de courtage établi. Des rabais et des rajustements peuvent être accordés par rapport à ce barème, selon l'ampleur des affaires du client, la taille et la complexité de ses opérations et d'autres facteurs pertinents.

Au quatrième trimestre de 2010, la division Gestion du patrimoine Canaccord comptait 303 équipes de conseillers. Les équipes de conseillers comprennent généralement un ou plusieurs conseillers en placement et leurs assistants et adjoints, qui gèrent un ensemble commun de comptes clients. Les équipes de conseillers qui sont dirigées par un conseiller en placement ou constituées d'un seul conseiller en placement qui détient son permis depuis moins de trois ans sont exclues du nombre de nos équipes de conseillers, car il faut habituellement trois ans à un nouveau conseiller en placement pour se constituer un portefeuille de taille moyenne.

Le groupe Gestion du patrimoine Canaccord compte, à l'échelle du Canada, 30 bureaux de détail établis dans les villes suivantes :

<u>Colombie-Britannique</u>	<u>Yukon</u>	<u>Alberta</u>	<u>Ontario</u>	<u>Québec</u>	<u>Nouvelle-Écosse</u>	<u>Saskatchewan</u>
<i>Abbotsford</i>	<i>Whitehorse</i>	<i>Calgary</i>	<i>Kingston</i>	<i>Beloeil</i>	<i>Halifax</i>	<i>Saskatoon</i>
<i>Campbell River</i>		<i>Edmonton</i>	<i>London</i>	<i>Montréal</i>		
<i>Kelowna</i>			<i>Ottawa</i>	<i>Québec</i>		
<i>Nanaimo</i>			<i>Simcoe</i>	<i>Gatineau</i>		
<i>Prince George (2)</i>			<i>Toronto</i>			
<i>Vancouver – siège social</i>			<i>Toronto –</i>			
			<i>Eglinton</i>			
<i>Vancouver – Bentall</i>			<i>Waterloo</i>			
<i>Vernon</i>			<i>Thunder Bay</i>			
<i>Victoria</i>			<i>Orangeville</i>			
<i>White Rock</i>			<i>Cobourg</i>			

Services

Le groupe Gestion du patrimoine Canaccord est voué à la prestation d'une panoplie de services de courtage complets et de produits et services de gestion du patrimoine à sa clientèle. Nos équipes de conseillers en placement aident les clients à consolider leurs avoirs financiers et à maximiser leurs rendements en fonction de leurs objectifs de placement et de leur tolérance au risque. Canaccord offre à ses clients diverses structures de compte comprenant des comptes à la commission, des comptes à frais fixes, des comptes gérés et des comptes sur marge.

Le groupe Gestion du patrimoine Canaccord offre également des services de gestion du patrimoine reposant sur une structure à frais fixes en plus de services de placement à la commission. Comme le nombre de personnes qui approchent de la retraite augmente, la demande pour divers produits de gestion de patrimoine et services de planification financière est en hausse. Vu cette évolution démographique, davantage de clients préfèrent les services à frais fixes aux produits et services classiques à la commission.

Gestion du patrimoine Canaccord offre les services suivants :

- Conseils en placement
- Services de courtage
- Comptes gérés
- Comptes à frais fixes
- Services de gestion du
- Assurance et planification

Les produits et services énumérés ci-dessus sont complémentaires et permettent aux équipes de conseillers d'offrir à leurs clients un éventail complet de services de placement. Traditionnellement, les produits de ce secteur proviennent des commissions sur les opérations. Toutefois, les changements démographiques au cours de la dernière décennie ont fait évoluer les besoins financiers des clients et, en conséquence, il y a une demande accrue à l'égard de produits de comptes gérés, comme les comptes en gestion distincte, de services de planification de la retraite et d'autres services de gestion du patrimoine. En raison de ces changements, Canaccord s'attend à ce que la composition des produits qu'elle tire de la division Gestion du patrimoine Canaccord reflète une part de plus en plus importante de produits récurrents tirés des honoraires.

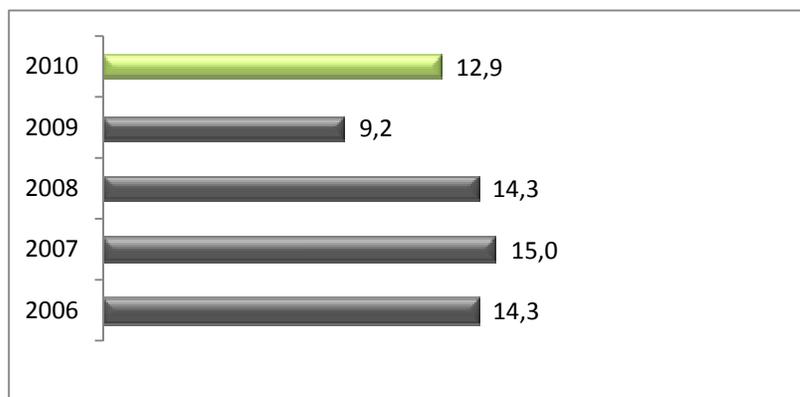
Comme il a été mentionné précédemment, les produits de Canaccord et le bénéfice tant de Canaccord Genuity que de Gestion du patrimoine Canaccord sont cycliques et connaissent d'importantes variations d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre en raison de facteurs indépendants de la volonté de Canaccord. Les produits générés au cours du

premier semestre de l'exercice représentent généralement moins de la moitié des produits annuels. À l'exercice 2010, 42,9 % des produits annuels ont été générés au cours du premier semestre.

Actifs sous administration¹

En date du 31 mars 2010, les actifs sous administration (ASA) s'établissaient à 12,9 milliards \$. Après être passés de 14,3 milliards \$ à l'exercice 2006 à 15,0 milliards \$ à l'exercice 2007, les ASA ont décliné annuellement de 4,8 % à l'exercice 2008 et de 35,8 % à l'exercice 2009 pour s'établir à 9,2 milliards \$. À l'exercice 2010, les ASA ont augmenté de 40,7 % pour atteindre 12,9 milliards \$ sous l'effet de l'amélioration de la conjoncture économique.

Actifs sous administration (ASA)¹
(en millions \$ CA)

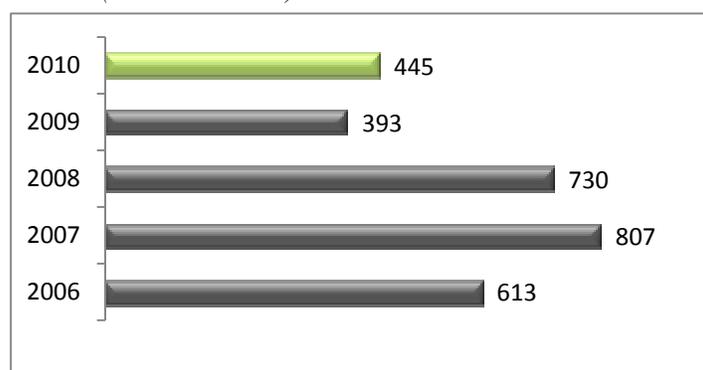


1) Les ASA représentent la valeur marchande des biens du client qui sont administrés par Canaccord et dont elle tire des commissions ou des honoraires. Cette mesure englobe les fonds détenus dans des comptes clients de même que la valeur marchande globale de positions acheteurs et vendeurs sur titres. La méthode qu'emploie Canaccord pour calculer les ASA peut différer des approches utilisées par d'autres sociétés et, par conséquent, pourrait ne pas être comparable à celle d'autres sociétés. La direction utilise cette mesure pour évaluer le rendement opérationnel du secteur Gestion du patrimoine Canaccord. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

Actifs sous gestion

En date du 31 mars 2010, les actifs sous gestion (ASG) s'établissaient à 445 millions \$. À compter de l'exercice 2009, nous avons reclassé les ASG pour inclure tous les comptes de gestion distincte et les comptes gérés par des conseillers. Les ASG ont augmenté de 52 millions \$ entre l'exercice 2009 et 2010, surtout en raison de l'amélioration des conditions du marché à l'exercice 2010.

Actif sous gestion (ASG)²
(en millions \$ CA)



2) Les ASG sont les actifs gérés de manière discrétionnaire dans le cadre de nos programmes généralement appelés *Programme de conseils en placement CC* et *Compte géré CC*. Les services fournis comprennent la sélection des placements et la prestation de conseils en placement. Les ASG sont aussi administrés par Canaccord et sont donc inclus dans les ASA. Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR.

Comptes en gestion distincte

Les comptes en gestion distincte (CGD) sont conçus de sorte que chaque compte, plutôt qu'un fonds commun, détienne ses propres titres. Des honoraires sont imputés aux comptes en fonction de leur taille.

Le programme de CGD de Canaccord s'appelle le Programme de conseils en placement CC (auparavant le Programme Alliance). Depuis 2005, Canaccord a élargi son programme de CGD pour y inclure une sélection de huit gestionnaires de portefeuille externes. En décembre 2009, les portefeuilles FNB ont aussi été lancés dans le cadre du Programme de conseils en placement CC. Ensemble, ces comptes offrent une gestion de portefeuille professionnelle assortie d'un choix de stratégies convenant aux objectifs de placement du client. Le placement minimal en vertu du Programme Alliance est de 100 000 \$.

Comptes gérés par des conseillers

En plus du Programme Compte géré CC, le groupe Gestion du patrimoine Canaccord offre un programme de comptes gérés par les conseillers connu sous le nom de *Compte géré CC*. Grâce à ce programme, les conseillers en placement qui ont le titre de gestionnaire de portefeuille adjoint ou de gestionnaire de portefeuille peuvent offrir des services de gestion discrétionnaires semblables à ceux offerts par les conseillers en placement inscrits.

Canaccord continue de mettre au point des produits et services en vue d'offrir aux équipes de conseillers en placement la latitude voulue pour proposer le meilleur assortiment de produits à leurs clients, tout en renforçant une culture d'entreprise dans laquelle les équipes de conseillers en placement peuvent exercer leurs activités. Dans le cadre de la plateforme Compte géré CC, nous avons ajouté une suite puissante d'outils de gestion de portefeuille conçus spécialement pour soutenir les gestionnaires et gestionnaires adjoints de portefeuille. Des séances de formation nationales ont aussi été offertes pour aider les conseillers à mettre sur pied la plateforme Compte géré CC.

Concurrence

Du côté du courtage au détail, Canaccord fait face à la concurrence d'autres courtiers en valeurs, de maisons de courtage en ligne, de banques, de sociétés d'assurance et d'autres institutions financières. Canaccord livre concurrence sur le plan de la qualité de son service, du prix, de la sélection des produits, de l'expertise, de l'innovation et de la réputation.

La concurrence s'exerce également au niveau des conseillers en placement et d'autres spécialistes sectoriels en valeurs mobilières. Comme la concurrence à l'égard du personnel exercée dans le secteur Canaccord Genuity, Canaccord livre concurrence à d'autres institutions financières pour le recrutement de conseillers et d'autres employés spécialisés en fonction de sa gamme de services et de produits, de sa gestion, de sa culture d'entreprise et de sa structure de rémunération, y compris ses programmes d'actionnariat.

Non sectoriel et autres

Produits

<i>(en milliers de \$ CA)</i>	Produits pour les exercices terminés les 31 mars		
	2010	2009	2008
Non sectoriel et autres	26 933 \$	27 886 \$	50 770 \$

Le secteur Non sectoriel et autres inclut les Services de courtage de correspondance Pinnacle, les intérêts, les produits et les charges libellés en devises qui ne sont pas précisément attribuables à Canaccord Genuity ou à Gestion du patrimoine Canaccord.

Canaccord exploite une entreprise de services de courtage de correspondance sous le nom de Services de courtage de correspondance Pinnacle («Pinnacle»). Pinnacle fournit à d'autres maisons de courtage des services de compensation et de règlement, d'administration, de négociation et de recherche entièrement intégrés, sûrs et confidentiels. La création de Pinnacle a été un prolongement et une application naturels de l'investissement de taille que Canaccord a fait dans son infrastructure de technologie de l'information et d'exploitation. La direction de Canaccord pense qu'avec la division du secteur canadien des valeurs mobilières en groupes (des courtiers de grande taille appartenant à des banques ou à des intérêts étrangers, de grands courtiers indépendants de plein exercice et un nombre croissant de courtiers-boutiques et de

courtiers spécialisés), il existe un potentiel de croissance appréciable pour la prestation de services de courtage de correspondance par Pinnacle auprès de la catégorie des courtiers-boutiques ou courtiers spécialisés.

Le secteur Non sectoriel et autres comprend également les services d'exploitation et de soutien de Canaccord, tels que les fonctions des systèmes de technologie de l'information (TI) de guichet et d'arrière-guichet, de la conformité et de la gestion des risques, de l'exploitation, des questions juridiques, des finances et d'autres fonctions administratives. L'équipe responsable de la technologie de l'information offre des services de maintenance et de soutien des systèmes de technologie de l'information de guichet et d'arrière-guichet de Canaccord. Quant au service de la conformité, il veille sur la solvabilité de la clientèle et est responsable de la surveillance des comptes conformément à certaines exigences juridiques et réglementaires. Le groupe de l'exploitation est responsable de toutes les activités liées au traitement des opérations sur titres, dont l'exécution des ordres d'achat et de vente et le règlement des opérations sur titres. Il est également responsable de la garde des titres des clients. Le service des finances s'occupe de la comptabilité et des contrôles financiers internes et de la présentation de l'information financière et réglementaire externe.

Le 31 mars 2010, le personnel d'exploitation et de soutien comptait environ 364 personnes, dont la plupart travaillent au siège social de Canaccord à Vancouver, en Colombie-Britannique.

Les systèmes de technologie de l'information de guichet comprennent des applications visant la prestation et l'amélioration du service à la clientèle et l'amélioration de l'efficacité et des outils d'accès à l'information des équipes de conseillers en placement de Canaccord et des professionnels de Canaccord Genuity. Les systèmes de technologie de l'information d'arrière-guichet englobent des applications pour les systèmes d'information et de contrôle du traitement des opérations, et de la communication de l'information de gestion. Tous les systèmes de technologie de l'information sont soutenus par une architecture de réseau générale composée de matériel, de logiciel et de liens clés avec des fournisseurs de services stratégiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section sur la technologie de l'information.

Les activités de gestion des risques et les activités de conformité de Canaccord incluent des procédures qui permettent de repérer, de contrôler, de mesurer et de surveiller l'exposition au risque de Canaccord à tout moment. Les principaux niveaux de risque sont le risque de marché, le risque de crédit, le risque d'illiquidité, le risque opérationnel, le risque de réputation, le risque concurrentiel ainsi que le risque réglementaire et le risque juridique. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section sur la gestion des risques.

Technologies de l'information

Canaccord s'est engagée à fournir à ses équipes de conseillers, aux professionnels et au personnel de direction de Marchés des capitaux les ressources en matière de traitement de l'information et les solutions en temps réel voulues pour maintenir un niveau élevé de service à la clientèle. Elle a aussi pris l'engagement de faire en sorte que sa plateforme technologique continue de fournir les ressources nécessaires pour répondre aux exigences quant au niveau accru de service et d'accès à l'information qui est essentiel à la croissance future et à l'expansion de son entreprise. Pour réaliser ces objectifs, Canaccord a comme stratégie d'investir dans la technologie la meilleure et la plus rentable qui soit, et d'utiliser ses relations stratégiques en technologie pour se doter de solutions de pointe en matière de matériel, de logiciels et de processus opérationnels.

Un facteur important du succès de Canaccord à ce jour a été l'établissement de relations adaptatives stratégiques avec des fournisseurs clés du secteur qui lui ont fourni la souplesse voulue pour adopter de nouvelles technologies de façon rentable. Grâce à cette stratégie, Canaccord a établi des relations clés avec les entreprises suivantes :

- Broadridge Financial Solutions – système de transaction intégrée en temps réel pour la tenue des registres des clients et la communication de l'information, la gestion multifonctionnelle des ordres, le traitement des opérations et la tenue et l'historique des comptes
- Hewlett-Packard – matériel et logiciel informatiques reliés aux serveurs, stockage de réseau, matériel informatique de bureau et soutien aux systèmes essentiels
- Telus – réseau étendu entièrement géré et services de télécommunications
- Microsoft – soutien logiciel pour serveurs, postes de travail et systèmes opérationnels
- Cisco – matériel de réseau et de télécommunications, et logiciel de surveillance de réseau
- Thomson Reuters – cotations et information boursières en temps réel

Canaccord tire également parti des relations clés précitées ainsi que d'autres relations pour l'élaboration de projets et de services non stratégiques qui permettent à son service de technologie de se concentrer davantage sur des initiatives à valeur ajoutée stratégiques, des applications et des systèmes commerciaux ainsi que sur la gestion de son réseau.

Les récents projets de développement comprennent les améliorations apportées aux systèmes et à l'architecture de réseau de Canaccord, l'amélioration du service à la clientèle par l'ajout d'applications de traitement de l'information à valeur ajoutée et les améliorations des systèmes de contrôle, de traitement de l'information et de communication de l'information de gestion.

L'investissement continu de Canaccord dans l'amélioration de sa plateforme de technologie de l'information et ses solutions d'affaires sont des facteurs importants de l'efficacité et de l'efficacités générales des activités de Canaccord.

Régimes de rémunération à base d'actions

Canaccord offre les régimes de rémunération à base d'actions suivants :

Options sur actions

La Société a attribué des options sur actions ordinaires de la Société à des administrateurs indépendants et à des hauts dirigeants. Les droits rattachés aux options sur actions attribuées à des administrateurs indépendants s'acquiescent sur une période de quatre ans et arrivent à échéance sept ans après la date d'attribution ou 30 jours après que le participant cesse d'être administrateur. Les droits rattachés aux options sur actions attribuées à des hauts dirigeants s'acquiescent sur une période de cinq ans et arrivent à échéance à la première des dates ou des éventualités suivantes : a) le 31 août 2016; b) trois ans après le décès du porteur de l'option ou de tout autre événement mettant fin à son emploi; c) après l'annulation des actions visées par l'option du porteur dont les droits ne sont pas encore acquis, quelle qu'en soit la raison (à l'exception d'une retraite anticipée, mais y compris une démission sans qu'une entente de sortie officielle ne soit conclue ainsi qu'un congédiement); ou d) en cas de retraite anticipée, après qu'il ait été établi que le porteur de l'option a livré concurrence à la Société ou a violé des obligations de non-concurrence, de non-sollicitation ou de non-divulgateion. Le prix d'exercice est fondé sur la juste valeur marchande des actions ordinaires à la date d'attribution. Le prix d'exercice moyen pondéré des options sur actions était de 9,91 \$ au 31 mars 2010.

En mai 2009, la Société a attribué un total de 125 000 options sur actions à cinq administrateurs indépendants à un prix d'exercice de 7,21 \$ l'action. Les droits rattachés aux options sur actions s'acquiescent sur une période de quatre ans et arrivent à échéance sept ans après la date d'attribution ou 30 jours après que le participant cesse d'être administrateur.

En août 2009, les administrateurs indépendants de la Société ont approuvé l'attribution d'options sur actions à certains hauts dirigeants de la Société et de ses filiales. Un total de 2 099 993 options dont les droits s'acquiescent sur cinq ans ont été attribuées à un prix d'exercice de 9,47 \$ l'action.

Le tableau ci-dessous présente le sommaire des options sur actions de la Société aux 31 mars 2010 et 2009, et les variations survenues au cours des périodes terminées à ces dates.

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
Solde au 31 mars 2008	125 000	23,13
Attribuées	150 000	9,21
Exercées	—	—
Échues	(50 000)	16,31
Solde au 31 mars 2009	225 000	15,37
Attribuées	2 224 993	9,34
Solde au 31 mars 2010	2 449 993	9,91 \$

Des charges de rémunération de 1 122 \$ ont été constatées pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 (202 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2009).

Financière Canaccord Inc.

Régime d'intéressement à long terme

En vertu du régime d'intéressement à long terme (RILT), les unités d'actions temporairement incessibles dont les droits sont acquis sur trois ans sont attribuées aux participants admissibles. Pour les employés du Canada, une fiducie pour les avantages sociaux des employés (la «fiducie») a été constituée, et soit : a) la Société y versera des fonds qu'un fiduciaire utilisera pour acheter des actions ordinaires de la Société sur le marché libre qu'il détiendra en fiducie jusqu'à l'acquisition des droits rattachés aux unités d'actions temporairement incessibles; soit b) la Société émettra des actions ordinaires à même le capital autorisé aux participants à la suite de l'acquisition des droits rattachés aux unités d'actions temporairement incessibles. Pour les employés des États-Unis et du Royaume-Uni, au moment de chaque attribution d'unités d'actions temporairement incessibles, la Société attribuera des actions ordinaires qu'elle émettra à même le capital autorisé au moment de l'acquisition des droits s'y rattachant pour chaque participant.

Le coût des UATI est amorti de façon graduelle sur la période d'acquisition des droits de trois ans. Une charge de rémunération de 22,7 millions \$ a été comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 (14,8 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2009).

Programme de maintien en poste et régime d'intéressement

Régime d'intéressement

Mis en œuvre au cours de l'exercice 2006, le régime d'intéressement des employés s'adresse aux cadres clés employés de Canaccord à titre de programme de récompense et de maintien en poste, tout en offrant une certaine participation aux employés. Canaccord prêtait 40 % du prix d'achat des actions de Canaccord, qui étaient achetées sur le marché libre. Ces prêts-subventions couvrent une période de quatre ans aussi longtemps que l'employé travaille pour la Société. Le coût de ce régime pour l'exercice 2010 a été de 1,0 million \$ (2,2 millions \$ en 2009), soit 0,2 % (4,6 % en 2009) des produits consolidés annuels de Canaccord, et a été inclus dans la charge de rémunération au rendement.

Régime de rémunération discrétionnaire

Le 1^{er} octobre 2005, Canaccord a instauré un régime de rémunération discrétionnaire visant à récompenser et à maintenir en poste les conseillers en placement au sein du secteur Gestion du patrimoine Canaccord. Canaccord récompense les conseillers en placement par son programme fondé sur leur production brute et certaines exigences minimales. Le coût du programme de rémunération discrétionnaire pour l'exercice 2010 a été de néant (0,2 million \$ en 2009), étant donné que la plupart des conseillers en placement sont passés au programme de partenariat décrit ci-dessous.

Programme de partenariat

Au cours de l'exercice 2010, Canaccord a lancé le programme de partenariat dans le but de retenir les conseillers en placement au sein de la division Gestion du patrimoine Canaccord. Canaccord récompense les conseillers en placement par son programme fondé sur leur production historique et certaines exigences minimales. Pour l'exercice 2010, le coût du programme de partenariat s'est établi à 4,0 millions \$, ou 0,7 % des produits consolidés.

Régime d'actionnariat des employés

Le 1^{er} avril 2005, Canaccord a mis en place le régime d'actionnariat des employés. Ce régime est offert à tous les employés permanents à temps plein de Canaccord ne travaillant pas au Royaume-Uni. Dans le cadre de ce régime, Canaccord verse des montants équivalents aux cotisations des employés, jusqu'à concurrence d'un maximum de 3 000 \$ par année par employé. Le régime d'actionnariat des employés est géré par une société indépendante, et toutes les actions achetées dans le cadre de ce régime le sont sur le marché libre. Le coût de ce régime pour l'exercice 2010 a été de 2,2 millions \$ (2,1 millions \$ en 2009), soit 0,4% (0,4% en 2009) des produits consolidés annuels de Canaccord, et a été inclus dans la charge de personnel.

Changements à la structure de rémunération de Canaccord Genuity

La rémunération au rendement de Canaccord Genuity est un versement de participation à pourcentage uniforme, qui est le même pour les équipes au Canada, en Europe et aux États-Unis. Certaines charges de personnel sont maintenant en grande partie imputées au compte de rémunération au rendement de Canaccord Genuity et ne sont plus engagées par Canaccord. À l'exercice 2010, une tranche des frais de promotion et de déplacement et les coûts de communication ont également été partagés avec le compte de rémunération au rendement. En pourcentage des produits de Canaccord

Financière Canaccord Inc.

Genuity, la charge totale au titre de la rémunération a augmenté, passant de 51,1 % à l'exercice 2009 à 53,7 % à l'exercice 2010.

Renonciation aux prêts sur actions incitatifs

Canaccord offre des prêts à certains employés visant à financer partiellement l'achat d'actions de la Société et à accroître l'actionnariat des employés. Ces prêts font l'objet d'une renonciation sur une période de quatre ans à compter de l'avance initiale du prêt ou à la fin de cette période de quatre ans. Au cours de l'exercice 2010, la partie abandonnée de ces prêts représentait 3,1 millions \$ (2,9 millions \$ en 2009) ou 0,5 % (0,6 %) des produits consolidés annuels de Canaccord.

Autre programme de maintien en poste et régime d'intéressement

Au cours de l'exercice, la Société peut avoir offert un autre programme de maintien en poste ou régime d'intéressement à certains employés, dont le coût total n'était pas important.

Gestion des risques

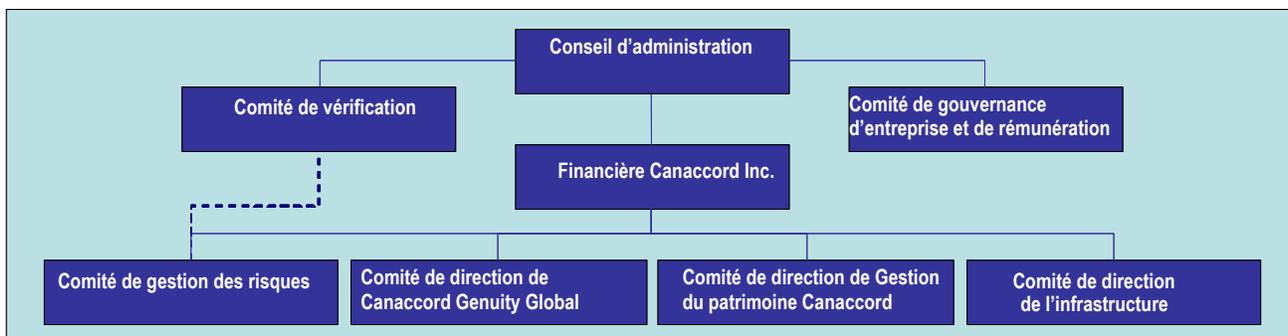
Vue d'ensemble

Le processus de gestion des risques rigoureux de Canaccord s'applique à un certain nombre de secteurs fonctionnels et exige des communications fréquentes, du jugement et une bonne connaissance de l'entreprise et de ses produits et marchés. La haute direction de la Société participe activement à la gestion des risques et a élaboré des politiques et des rapports pour lesquels il faut appliquer des procédures et des mesures administratives précises afin d'évaluer et de maîtriser certains risques. Ces politiques et procédures sont constamment révisées et modifiées, car les activités, les marchés et les circonstances changent.

Dans le cadre de la philosophie de Canaccord en matière de risque, le prolongement de la première ligne de responsabilité en gestion des risques incombe aux directeurs de succursale et aux directeurs des bureaux de négociation (à l'intérieur de limites prescrites). La surveillance et le contrôle de l'exposition au risque de Canaccord sont menés par un large éventail de systèmes distincts, mais complémentaires, de présentation d'informations sur les finances, le crédit, l'exploitation, la conformité et l'aspect juridique. De plus, il incombe au comité de gestion des risques, figurant dans l'organigramme ci-dessous, de surveiller l'exposition au risque et, de manière générale, le processus de gestion des risques. Le comité de gestion des risques est dirigé par le chef des finances, et les membres du comité comprennent le chef de la direction, le chef de l'exploitation et des représentants de la haute direction des filiales productrices de revenus clés et des secteurs fonctionnels de Canaccord.

Gouvernance

La structure de gouvernance de Canaccord comprend ce qui suit :



La séparation des tâches et la surveillance exercée par la direction sont des aspects importants du processus de gestion des risques de Canaccord. Cette dernière compte un certain nombre de fonctions indépendantes des entreprises productrices de revenus qui effectuent des activités de gestion des risques, dont la surveillance, l'évaluation et l'analyse des risques. Ces fonctions comprennent la gestion des risques d'entreprise, la conformité, l'exploitation, la vérification interne et l'analyse financière, la trésorerie, les finances de même que les questions juridiques. Le comité de vérification de Canaccord reçoit diverses mises à jour trimestrielles et annuelles ainsi que des rapports sur les facteurs de risque importants et le programme général de gestion des risques.

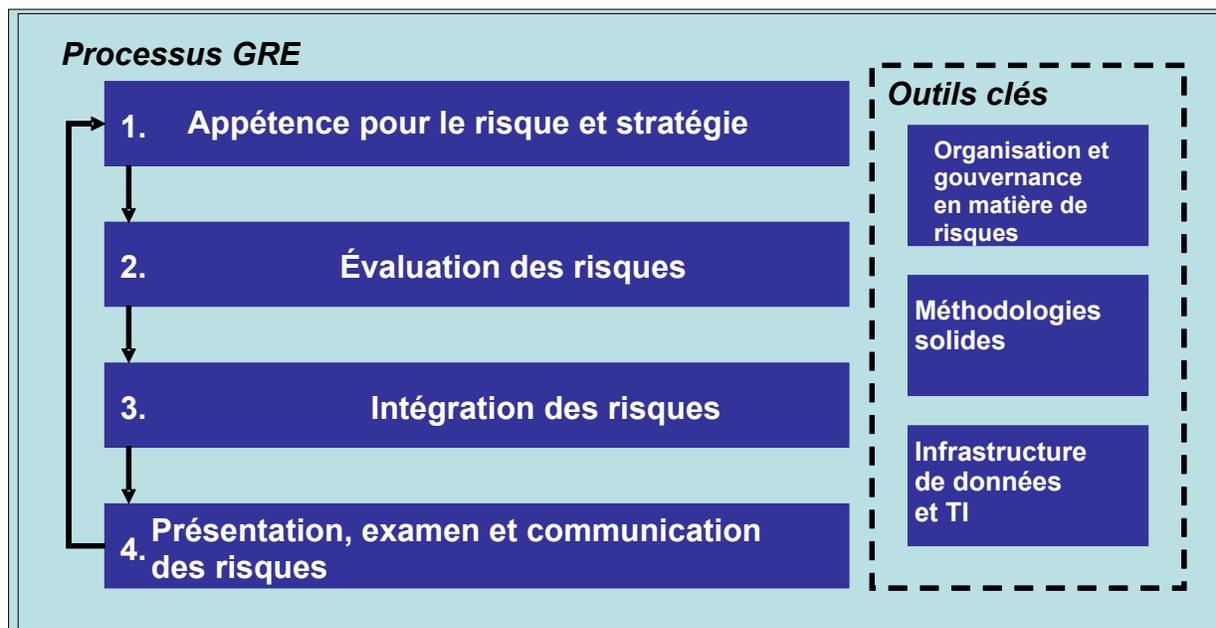
Cadre de gestion des risques d'entreprise

La Société a entrepris un examen rigoureux de son cadre de gestion des risques et a mis en œuvre un système de gestion des risques d'entreprise («GRE») dans certaines de ses filiales qui sont assujetties aux exigences de Bâle II, notamment Canaccord Genuity au Royaume-Uni et Canaccord International Ltd. (établi à la Barbade) en 2011. L'approche GRE est également en voie d'être adoptée globalement par Canaccord.

L'approche GRE requiert une approche rigoureuse en matière de gestion des risques qui s'applique à tous les secteurs fonctionnels et exige une communication constante, du jugement et une bonne connaissance de l'entreprise, de ses produits et des marchés.

Comme il est illustré ci-dessous, un processus GRE lié à Bâle II peut être mis en application et regroupé en quatre grandes catégories : 1) Appétence pour le risque et stratégie; 2) Évaluation des risques; 3) Intégration des risques; et 4) Présentation, examen et communication des risques. Ces processus sont soutenus par trois programmes d'application : 1) Organisation et gouvernance en matière de risques; 2) Méthodologies solides; et 3) Infrastructure de données et TI.

Cadre de gestion des risques d'entreprise de Financière Canaccord Inc.



Processus GRE :

L'appétence pour le risque est définie comme le niveau et la nature du risque que la Société considère comme acceptables. L'appétence pour le risque doit inclure l'examen de la probabilité et de l'incidence sur les pertes monétaires des risques et des niveaux de tolérance qui servent de déclencheur pour la communication de problèmes à la haute direction.

L'approche Évaluation des risques comporte six grandes étapes : l'identification des risques, la catégorisation des risques, l'évaluation des risques, l'atténuation et la priorisation des risques, la mesure des risques ainsi que la présentation et la surveillance des risques.

L'intégration des risques requiert des institutions financières qu'elles calculent elles-mêmes les capitaux requis pour couvrir leurs risques qui sont supposés nécessiter la détention de capitaux dans le cadre du processus d'évaluation des risques. C'est ce qu'on appelle le capital interne. Une bonne pratique consiste à lier le capital au niveau de risque souhaité.

L'approche de Canaccord en matière de présentation, examen et communication des risques comporte un certain nombre d'étapes, y compris l'examen du processus GRE, l'examen des modifications aux profils de risque, la production de rapports internes et externes de même que la communication, l'homologation et l'engagement à l'échelle de l'entreprise.

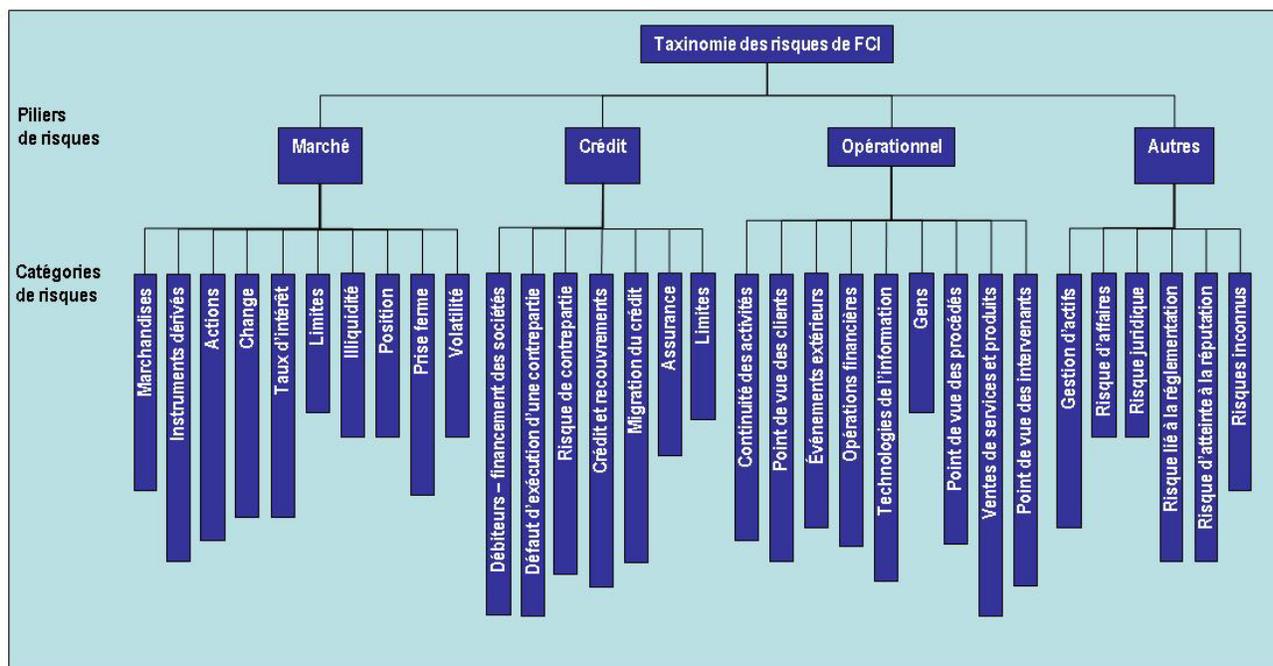
Programmes d'application de la GRE :

Organisation et gouvernance en matière de risques : la haute direction doit examiner la pertinence de son processus d'évaluation des risques de façon régulière, revoir les modifications aux profils de risque clés, déceler les problèmes liés aux risques et faire des recommandations aux comités de gouvernance concernés, le cas échéant. Comme il est illustré ci-dessus à la page 22, le comité de gestion des risques de Canaccord a la responsabilité de veiller à la mise en application de mesures appropriées d'atténuation des risques fondées sur la stratégie adoptée par le conseil d'administration et la haute direction de la Société.

Méthodologies solides : les entreprises doivent détailler la méthodologie et les modèles de risque pour calculer, effectuer une simulation de crise et attribuer des capitaux dans chacune des catégories de risques identifiées. Elles doivent également fournir la raison du choix de la méthode employée dans chaque cas, y compris les hypothèses, les paramètres utilisés, les niveaux de confiance et les horizons de calcul. Pour Canaccord, la modélisation du risque de marché se fonde sur une méthodologie de la valeur à risque («VaR») à laquelle s'ajoute d'autres méthodes comme la simulation de crise et l'analyse de scénarios propres à ce type de risque. La modélisation du risque opérationnel pour Canaccord Genuity Limited (UK), se fonde sur la simulation des résultats du contrôle et de l'autoévaluation des risques.

Infrastructure de données et TI : les entreprises doivent veiller au maintien des données et en assurer l'exactitude pour la gestion des risques. Cela comprend la création et la mise à jour d'un dictionnaire visant à favoriser une compréhension commune des données relatives aux risques, l'implantation d'une base de données sur les risques permettant la conservation de données pour tous les types de risques, et l'examen de l'utilisation éventuelle d'un système automatisé de rapports d'information sur la gestion aux niveaux de la direction et de l'exploitation.

Taxinomie des risques de Financière Canaccord Inc.



L'incertitude et le risque sont inhérents à toute activité sur les marchés des capitaux. À titre de participant actif aux marchés des capitaux canadien et international, Canaccord s'expose à des risques susceptibles d'entraîner des pertes financières. Comme le montre la taxinomie des risques de Financière Canaccord ci-dessus, les principaux risques de Canaccord sont le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel et d'autres risques. Par conséquent, la gestion des risques et la maîtrise de l'équilibre entre le risque et le rendement sont des éléments essentiels au maintien de la stabilité financière et de la rentabilité de Canaccord.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque qu'une variation des cours ou de tout facteur de marché sous-jacent entraîne des pertes. Il incombe à chaque secteur de l'entreprise de s'assurer que ses positions sont prudentes par rapport au risque de marché. En outre, Canaccord a établi des procédures visant à ce que les risques soient mesurés, étroitement surveillés, maîtrisés et communiqués à la haute direction.

Conformément à la taxinomie des risques figurant ci-dessus au pilier Risque de marché, Canaccord examine également les catégories de risques suivantes tombant dans cette catégorie : marchandises, instruments dérivés, capitaux propres, change, taux d'intérêt, illiquidité, limites, position, prise ferme et volatilité.

Canaccord est exposée à un risque lié aux cours boursiers, à un risque d'illiquidité et à un risque de fluctuation du fait de ses activités de négociation de titres de participation comme contrepartiste. Elle est également exposée à un risque de taux d'intérêt, à un risque d'écart de taux et à un risque d'illiquidité précis à l'égard de ses opérations comme contrepartiste sur des titres à revenu fixe. En plus de la supervision et de l'examen actifs de ses activités de négociation par sa haute direction, Canaccord atténue son exposition au risque par l'application de diverses limites quant aux concentrations de contrôle, à la répartition et à l'utilisation du capital, ainsi que de politiques et directives en matière de négociation. Canaccord gère et surveille ses risques dans ce domaine en appliquant des mesures quantitatives et qualitatives, à l'échelle de la Société ainsi que par pupitre de négociation et par négociateur. Canaccord exploite un système de mesure de la VaR à l'échelle de l'entreprise pour son portefeuille de titres de participation et de titres à revenu fixe. De plus, la direction examine et surveille le niveau des stocks et les positions, les résultats des opérations de négociation, l'âge des comptes et les niveaux de concentration. Par conséquent, Canaccord s'assure qu'elle est bien diversifiée en ce qui a trait aux facteurs de risque de marché et que ses activités de négociation respectent les niveaux de tolérance au risque établis par la haute direction.

Étant donné la nature concurrentielle des marchés des capitaux au Canada, certaines activités de financement de sociétés de Canaccord sont couvertes par une convention de prise ferme, dont les conditions de résiliation sont très limitées. Ces conditions de résiliation excluent généralement les baisses de cours boursiers. Par conséquent, Canaccord s'expose à un risque de perte advenant qu'elle ne puisse revendre les titres sur le marché au prix d'émission en raison d'une variation des cours boursiers ou d'autres facteurs. Dans ce domaine, Canaccord distribue et limite son exposition au risque en participant, dans la plupart des cas, à un syndicat de prise ferme et exige que toutes ces opérations soient approuvées par la haute direction, qu'il s'agisse d'une opération de financement (aux fins de répartition du capital) ou sur les marchés des capitaux (pour des raisons de qualité de l'opération et de négociabilité), et elle limite le délai entre la date de l'engagement et la date à laquelle Canaccord est autorisée à placer ou à revendre sur le marché les titres pris ferme.

Puisque les titres détenus par Canaccord sont comptabilisés à la juste valeur, tout gain latent ou toute perte latente découlant d'une variation de la juste valeur de ces titres est constaté dans les états financiers consolidés de la Société. Voir la rubrique «Estimations comptables critiques – Constatation des produits et évaluation des titres» à la page 42. Les pertes découlant d'une baisse de la juste valeur sont constatées au fur et à mesure et comptabilisées à titre de réduction des produits.

Valeur à risque (VaR)

Afin de mieux comprendre le risque de marché auquel est exposé le portefeuille de titres de participation de Canaccord, la VaR est calculée quotidiennement pour chacun des pupitres de négociation de Canaccord ainsi que pour l'ensemble de la Société. Ces calculs portent sur l'ensemble des portefeuilles de titres de participation et de titres à revenu fixe de Canaccord, à l'exclusion des titres liés aux clients ainsi que des positions et d'actions assorties d'honoraires.

Le calcul de la VaR est une méthode statistique qui tente de prédire la perte minimale selon le pire scénario pour le portefeuille de négociation de Canaccord à un niveau de confiance donné (p. ex., 95 %) au cours d'une période déterminée (p. ex., quotidiennement) dans des conditions de marché normales. La VaR de Canaccord est calculée à un niveau de confiance de 95 % au cours d'une période de détention d'une journée. Cela peut être interprété comme la perte minimum en une journée que Canaccord devrait s'attendre à subir dans ses portefeuilles de négociation 5 % du temps (c.-à-d. un jour sur 20). Par exemple, une VaR à 95 % de confiance couvrant 1 million \$ sur une journée prédit que le portefeuille perdra au moins 1 million \$ tous les 20 jours. L'un des avantages de la VaR est que cette simple mesure permet à la direction d'évaluer facilement et de comparer le risque de marché de manière objective pour les divisions et les produits.

Rendement de Canaccord

Canaccord calcule la VaR pour les positions des titres de participation de la Société depuis août 2008 et a commencé à calculer et à saisir la VaR pour les positions de capital en titres à revenu fixe à compter du 1^{er} janvier 2010. Le tableau qui suit présente la VaR et les profits et pertes minimums, maximums, moyens et médians au cours des exercices 2010 et 2009. Étant donné que les données de la VaR n'existent que depuis le 1^{er} janvier 2010 à l'égard des titres à revenu fixe, les montants minimums, maximums, moyens et médians ont été calculés au moyen de cette information partielle. La statistique «diversification» représente la diminution de la VaR découlant de la corrélation imparfaite qui existe entre les portefeuilles de titres de participation et les portefeuilles de titres à revenu fixe. Mathématiquement, ce chiffre est celui qui est ajouté à la VaR des titres de participation, majoré de la VaR des titres à revenu fixe pour obtenir la VaR de la Société. Comme le montre le tableau ci-dessous, la VaR quotidienne globale de Canaccord pour l'exercice 2010 se situait à aussi peu que 0,217 million \$ jusqu'à un maximum de 0,959 million \$, la valeur quotidienne moyenne étant de 0,470 million \$. La VaR de la Société en date du 31 mars 2010 était de 0,253 million \$ en regard de 0,667 million \$ au 31 mars 2009. Le profil de profits et pertes s'échelonne d'une perte de 1,565 million \$ à un gain de 2,193 millions \$, le profit moyen s'établissant à 0,154 million \$. Les valeurs médianes de la VaR et des profits et pertes se sont rapprochées de la moyenne et reflètent une distribution plutôt normale de résultats de négociation positivement biaisés.

La VaR moyenne de la Société pour l'exercice 2010 est légèrement supérieure à celle de l'exercice précédent. Ceci peut s'expliquer par l'accroissement de la volatilité sur les marchés mondiaux au cours de l'année civile 2009 et par l'ajout de titres à revenu fixe dans le calcul de la VaR de la Société au cours de l'exercice 2010.

P et P et VaR quotidiens à un intervalle de confiance de 95 % par catégorie de risque

\$ CA	Exercice 2010				
Division	Au 31 mars	Min	Max	Médiane	Moyenne
VaR – actions	(267 365)	(206 908)	(959 096)	(464 287)	(464 004)
VaR – revenu fixe	(62 856)	(42 539)	(309 354)	(126 074)	(127 056)
Diversification	77 146	23 432	187 601	101 910	100 932
VaR – Société	(253 075)	(217 771)	(959 096)	(466 248)	(470 383)
P et P	138 370	(1 565 134)	2 193 005	148 864	154 286
\$ CA	Exercice 2009				
Division	Au 31 mars	Min	Max	Médiane	Moyenne
VaR – actions	(667 382)	(208 990)	(1 304 286)	(406 749)	(416 500)
VaR – revenu fixe	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Diversification	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
VaR – Société	(667 382)	(208 990)	(1 304 286)	(406 749)	(416 500)
P et P	(162 382)	(1 478 523)	1 308 612	89 621	77 472

Limites

Étant donné que la VaR n'estime pas la perte quotidienne maximale que Canaccord pourrait subir, la Société recourt à d'autres méthodes comme la simulation de crise et l'analyse de scénarios pour essayer de comprendre comment la valeur du portefeuille de négociation variera dans des conditions de marché extrêmes. Dans l'application de ces méthodes, des facteurs de marché comme les indices de marché, les écarts de taux, les taux directeurs ou les prix des marchandises sont soumis à des simulations de crise, et la variation du portefeuille prédite qui en résulte est examinée afin de comprendre comment le portefeuille réagirait dans des conditions de marché extrêmes. La simulation de crise et l'analyse de scénarios conjuguées au rapport sur la VaR aident la direction de Canaccord à mieux comprendre le profil de risques des portefeuilles de négociation de la Société.

La VaR a une efficacité limitée, car ses prédictions se fondent sur les fluctuations passées des cours des actifs du portefeuille de négociation ainsi que sur les corrélations passées entre les actifs au cours des douze derniers mois. Comme le passé n'est pas garant de l'avenir, le fait pour la VaR de s'appuyer sur des données historiques constitue l'un de ses principaux inconvénients. Afin d'aider à assurer que la VaR calculée saisit bien le véritable risque de marché de la Société, des contrôles ex post sont effectués à intervalles réguliers. Le processus consiste à examiner les profits et pertes de négociation passés de la Société et à les comparer aux pertes de négociation prédites par la VaR. Dans les cas où les profits et pertes réels ne correspondent pas aux pertes prédites par la VaR à l'intervalle de confiance précisé, les intrants et les hypothèses utilisés dans le calcul de la VaR sont examinés et modifiés au besoin. L'autre inconvénient du calcul de la VaR à un jour est qu'il suppose que des positions peuvent être liquidées en un seul jour ce qui, selon la taille et la liquidité de la position, n'est pas toujours le cas. Afin d'atténuer cet inconvénient, Canaccord a commencé à établir des statistiques à l'égard du risque d'illiquidité dans le but de faire ressortir les positions les plus illiquides de la Société. Ces statistiques sont obtenues en comparant la taille de chacune des positions de la Société au volume moyen de titres échangés en Bourse de chaque position. Ces statistiques à l'égard du risque d'illiquidité procurent à la direction une information supplémentaire utile dans le cadre de l'évaluation des positions les plus risquées de la Société.

Le calcul de la VaR fait appel à un certain nombre d'hypothèses et d'approximations. Bien que la direction estime que ces hypothèses et approximations sont raisonnables, il convient de noter que différentes hypothèses ou approximations peuvent produire des calculs de la VaR très différents.

La VaR de Canaccord est calculée quotidiennement par un tiers fournisseur de services, qui entre les positions de négociation de Canaccord dans le moteur de calcul tous les soirs, et fournit des données de la VaR quotidiennement le matin suivant, en se basant sur les titres et les cours de marché de fin de journée de la veille.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte associé à l'incapacité d'une contrepartie de remplir ses obligations de paiement. Les activités de négociation des clients du secteur Gestion du patrimoine Canaccord et des secteurs d'activité sur marge de particuliers sont la principale source de risque de crédit pour Canaccord. Pour réduire au minimum son exposition

Financière Canaccord Inc.

financière dans ce domaine, Canaccord applique certaines normes de crédit et effectue des examens financiers à l'égard de clients et des nouveaux comptes.

Comme l'illustre la taxinomie des risques ci-dessus, les catégories de risque du pilier Risque de crédit sont les débiteurs – financement de sociétés, le défaut d'exécution d'une contrepartie, le risque de contrepartie, le crédit et les recouvrements, la migration du crédit, l'assurance ainsi que les limites.

Canaccord fournit à ses clients un financement sous forme de prêt sur marge. Dans le cadre d'une opération sur marge, Canaccord consent un crédit pour une tranche de la valeur marchande d'une opération sur titres dans le compte d'un client, jusqu'à concurrence de certains plafonds. Le prêt sur marge est garanti par les titres dans le compte du client. Dans le cadre de ces activités de prêt, Canaccord est confrontée à un risque de perte financière dans le cas où un client ne répond pas à un appel de marge si les cours des titres détenus en garantie baissent et si Canaccord est dans l'impossibilité de tirer une valeur suffisante de ces titres. Aux fins des prêts sur marge, Canaccord a établi des plafonds qui sont généralement plus restrictifs que ceux qui sont exigés par les politiques réglementaires applicables. La détermination de l'opportunité d'ajouter les exigences minimales de fonds propres réglementaires des titres admissibles à un prêt sur marge est discrétionnaire et repose sur le cours, le marché, la liquidité et la qualité du titre. Canaccord rajuste les exigences de marge si elle croit que le risque qu'elle court n'est pas justifié.

Canaccord court aussi un risque de perte financière lié aux activités de négociation de ses clients dans le cas où celles-ci se traduisent par des montants exigibles ou en souffrance dans les comptes au comptant partiellement garantis, ou si les clients ne répondent pas aux appels de fonds lorsque les cours des titres vendus à découvert dans des comptes à découvert augmentent et que Canaccord est incapable de racheter les titres pour couvrir sa position vendeur à des prix couverts par le crédit disponible dans le compte du client. Canaccord a conçu un certain nombre de contrôles dans son système de gestion des ordres d'achat et de vente automatisé afin que les opérations par compte individuel et par conseiller individuel soient faites en conformité avec les plafonds et les paramètres de risque établis. Canaccord utilise également un système de comptes de réserve corrigés du risque pour s'assurer d'une couverture financière supplémentaire limitée.

Canaccord comptabilise une provision pour créances douteuses dans le calcul des frais d'administration. Toute perte réelle découlant des activités de négociation de ses clients ou qui s'y rapporte, selon ce qui est exposé ci-dessus, est imputée à cette provision. Par le passé, cette provision a suffi à couvrir les pertes réelles.

Canaccord se livre à diverses activités de négociation et de courtage dans le cadre desquelles les contreparties sont principalement des courtiers en valeurs mobilières, des banques, des chambres de compensation, des Bourses, des intermédiaires financiers et d'autres institutions financières. Ces activités comprennent l'emprunt et le prêt de titres de même que la signature de conventions de rachat et de conventions de revente. Lorsque les contreparties ne remplissent pas leurs obligations, Canaccord court un risque. Le risque de défaut d'exécution dépend de la solvabilité de la contrepartie et/ou de l'émetteur de l'instrument. Canaccord gère ce risque en imposant pour chaque contrepartie des limites de position individuelles et générales, qu'elle surveille, au sein de chaque segment commercial, et elle passe régulièrement en revue le crédit des contreparties financières, examine les concentrations de titres et de prêts, détient et évalue à la valeur du marché une garantie sur certaines opérations et fait affaire avec certains organismes de compensation qui garantissent l'exécution.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus internes inadéquats ou ayant échoué en raison de facteurs de risque opérationnel sous-jacents. Comme exemples plus précis de risque opérationnel pour Canaccord, citons le risque de perte financière découlant des propres activités de Canaccord incluant, sans toutefois s'y limiter, l'exécution et le traitement inappropriés ou non autorisés d'opérations, les faiblesses des systèmes d'exploitation de Canaccord et les lacunes ou le non-respect de ses procédures de contrôle.

Les catégories de risques suivantes figurent au pilier Risque opérationnel, comme l'illustre la taxinomie des risques ci-dessus : continuité des activités, point de vue des clients, événements extérieurs, opérations financières, technologies de l'information, gens, point de vue des procédés, ventes de services et produits ainsi que point de vue des intervenants.

Canaccord exerce ses activités sur différents marchés et s'en remet à ses employés et à ses systèmes pour traiter un nombre élevé d'opérations. Pour atténuer ce risque, Canaccord a créé un système de contrôles internes et d'automatismes régulateurs aux niveaux appropriés qui comportent notamment le rapprochement des opérations au jour le jour, des procédures de contrôle liées à la compensation et au règlement de même que des contrôles des liquidités, de la sécurité physique, des procédures d'examen indépendant, des normes relatives à la documentation, des procédures de facturation et de perception ainsi que des contrôles d'autorisation et de traitement à l'égard des opérations et des comptes. De plus, Canaccord a mis sur pied un programme axé sur le risque opérationnel (se reporter à la rubrique «Contrôle et autoévaluation des risques») qui aide la Société à mesurer, gérer, signaler et surveiller les questions concernant le risque opérationnel. Canaccord a également des procédures de reprise après sinistre, des plans de poursuite des activités et des redondances intégrées en cas de panne de système ou de défaillance technique. En outre, Canaccord conclut des ententes de service avec des tiers et a recours à des vérifications de sécurité, le cas échéant. Par le passé, Canaccord n'a pas subi de pertes importantes découlant de questions d'ordre opérationnel ou de défaillances technologiques.

Contrôle et autoévaluation des risques

Le contrôle et l'autoévaluation des risques ont pour but de :

- recenser et évaluer les principaux risques inhérents à l'entreprise
- évaluer l'efficacité des contrôles mis en place à l'égard de ces risques principaux
- atténuer les risques par l'établissement de plans d'action visant à améliorer l'environnement de contrôle, au besoin
- fournir à la direction une approche uniforme pour articuler et communiquer les profils de risque de leur domaine de responsabilité
- satisfaire aux exigences réglementaires et aux normes sectorielles

Canaccord a établi un processus visant à établir quels sont les objectifs stratégiques de chaque groupe, unité ou service et à recenser, évaluer et quantifier les risques opérationnels qui restreignent la capacité de la Société d'atteindre ces objectifs. Le processus est mis en œuvre mais n'est pas totalement achevé; toutefois, les procédures de contrôle et d'autoévaluation des risques ont été exécutées dans l'ensemble des régions géographiques et dans tous les principaux secteurs d'activité. Les résultats du contrôle et de l'autoévaluation des risques servent spécifiquement à calculer les exigences du capital de risque opérationnel réglementaire pour Canaccord au Royaume-Uni. Le contrôle et l'autoévaluation des risques sont mis à jour périodiquement et les résultats sont présentés au comité de gestion des risques et au comité de vérification.

Autres risques :

Conformément à la taxinomie des risques ci-dessus, les catégories de risques du pilier Autres risques que Canaccord examine sont la gestion d'actifs, le risque d'affaires, le risque juridique, le risque lié à la réglementation, le risque d'atteinte à la réputation et les risques inconnus.

Canaccord a établi des procédures afin de s'assurer de respecter toutes les exigences légales et réglementaires pertinentes de chaque territoire. Ces procédures comprennent le traitement de certaines questions comme les besoins de trésorerie réglementaires, les exigences d'information, les contrôles internes à l'égard de l'information financière, les pratiques en matière de vente et de négociation, l'utilisation et la garde des fonds de la clientèle, l'octroi de crédit, la perception, le blanchiment d'argent et la tenue des comptes.

Le risque juridique comprend le risque de litiges. À l'instar d'autres courtiers en valeurs, Canaccord est partie à des litiges et défenderesse dans le cadre de diverses poursuites.

Toute perte, le cas échéant, découlant de questions d'ordre juridique importantes est constatée comme autres frais d'administration dans les états financiers consolidés de Canaccord.

En ce qui a trait à ses activités liées aux marchés des capitaux, Canaccord a établi des procédures pour évaluer les clients potentiels des services de financement de sociétés et les opérations proposées, et pour s'assurer que toutes ses activités liées aux marchés des capitaux sont conformes aux exigences réglementaires. Ces procédures comprennent la *Financière Canaccord Inc.*

participation active de la haute direction au moyen d'un régime d'approbations et d'autorisations en comité ainsi que le recours à des conseillers juridiques externes, au besoin, et à des spécialistes internes connaissant le domaine. Les pertes ou les coûts associés aux questions courantes d'ordre réglementaire et juridique sont inclus dans le calcul des frais d'administration dans les états financiers consolidés de Canaccord.

Facteurs de risque **Vue d'ensemble**

Le secteur des valeurs mobilières et les activités de Canaccord sont, de par leur nature, assujettis à de nombreux risques inhérents. La conjoncture économique, la concurrence et les facteurs du marché, comme la volatilité des marchés canadiens et internationaux, les taux d'intérêt, le prix des marchandises, les cours du marché, les volumes de négociation et la liquidité auront une incidence importante sur la rentabilité de Canaccord. Les produits tirés de Gestion du patrimoine Canaccord sont liés aux volumes de négociation et, par conséquent, à l'importance de l'activité sur les marchés et au degré de confiance des investisseurs. Les produits tirés de Canaccord Genuity tiennent aux activités de financement par les émetteurs et à la volonté des clients institutionnels de négocier activement et de participer aux opérations sur les marchés des capitaux. Il peut également y avoir un écart entre les fluctuations du marché et le degré d'activités sur le marché par Canaccord, et l'incidence que ces facteurs ont sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Canaccord. De plus, les activités de Canaccord sont cycliques et sont donc assujetties à d'importantes variations des produits et du bénéfice d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre en raison des facteurs dont il est question ci-dessus. Ces facteurs sont indépendants de la volonté de Canaccord et, par conséquent, les produits et le bénéfice net fluctueront, comme ils l'ont fait par le passé.

Un placement dans les actions ordinaires de Canaccord comporte plusieurs risques. Certains de ces risques, y compris le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel et d'autres risques peuvent être importants et sont inhérents aux activités de Canaccord. La gestion des risques chez Canaccord constitue une grande priorité en raison de l'importance de son efficacité pour les activités de Canaccord. Pour en savoir plus sur la gestion des risques, se reporter à la page 22 de la présente notice annuelle.

Risques liés à l'acquisition de Genuity

Le 23 avril 2010, la Société a conclu l'acquisition de Marchés des capitaux Genuity. Les risques liés à cette acquisition sont les suivants :

Intégration de l'entreprise issue du regroupement

La capacité de la Société de maintenir et d'exercer ses activités avec succès est tributaire de la réputation personnelle de ses employés cadres, de leur jugement, de leur aptitude à développer les affaires et de leur compétence en matière de réalisation de projet. Toute perturbation dans la gestion ou difficulté dans l'intégration des professionnels de Canaccord et de Genuity pourrait se traduire par la perte de clients ou de produits tirés de clients et pourrait avoir une incidence considérable sur les affaires et les résultats d'exploitation de la Société. La réussite de l'acquisition dépendra, dans une large mesure, de la capacité de la direction de la Société de réaliser les avantages et les économies prévus dans le cadre de l'intégration des activités de Canaccord et de Genuity. L'intégration des activités de Canaccord et de Genuity pourrait donner lieu à des défis de taille. Il pourrait s'avérer difficile pour la direction de la Société de réaliser l'intégration en douceur, en temps opportun ou sans avoir à engager des sommes importantes, ou même de la réussir. Il est possible que le processus d'intégration entraîne le départ d'employés clés, l'interruption des activités en cours respectives ou des incohérences dans les normes, les contrôles, les procédures et les politiques, chacun de ces facteurs pouvant mettre en péril la capacité de la direction de la Société de maintenir les relations avec les clients, les fournisseurs et (ou) les employés ou de tirer de cette acquisition les avantages prévus.

Principaux dirigeants

Une fois l'acquisition achevée, la Société dépendra largement des membres de son équipe de direction et le départ de l'un ou l'autre de ces derniers pourrait avoir des conséquences fâcheuses sur les résultats d'exploitation de la Société. Plus précisément, la Société dépend des membres de la direction de Genuity pour continuer l'exploitation réussie que connaît Genuity. La réussite future de la Société est tributaire, entre autres, de sa capacité de retenir les services de ces dirigeants et de recruter d'autres employés hautement qualifiés à tous les échelons.

Financière Canaccord Inc.

Autres risques

Les autres facteurs de risque auxquels la Société est confrontée sont présentés ci-après. Ces risques englobent, sans s'y restreindre nécessairement, ceux qui sont décrits ci-dessous. Les investisseurs devraient examiner attentivement les renseignements présentés ci-dessous et ailleurs dans le présent document avant de prendre des décisions de placement. Il convient de noter que la liste n'est pas exhaustive, mais elle répertorie les risques que Canaccord juge d'une pertinence particulière. D'autres facteurs de risque peuvent exister.

Sommaire des facteurs de risque :

1. Risques associés au secteur des services financiers en général
2. Fluctuations des cours du marché des actions de Canaccord sans rapport avec le rendement d'exploitation
3. La réglementation poussée – assujettie à des modifications à court ou sans préavis – du secteur des services financiers qui pose un certain nombre de risques, tels que des amendes, des suspensions et des litiges
4. Risque de diminution des produits découlant d'une baisse du volume des opérations, des cours ou de la liquidité
5. Risques de diminution des produits pendant des périodes de fléchissement des prix ou de faible activité dans des secteurs ou marchés géographiques ciblés
6. Des fluctuations importantes des résultats trimestriels peuvent entraîner des pertes provisoires
7. Risques de fluctuation des taux de change entraînant la volatilité des produits et des revenus de la Société
8. Le risque de taux d'intérêt peut influencer sur la valeur des instruments financiers détenus par la Société
9. Les effets de l'inflation peuvent influencer sur les coûts, la rentabilité et la valeur des instruments financiers
10. L'accès limité au financement et les problèmes perçus de liquidité pourraient limiter la capacité de Canaccord à verser des dividendes, à rembourser une dette ou à poursuivre son exploitation
11. Les risques inhérents aux activités de prise ferme pourraient entraîner des pertes, des sanctions réglementaires ou des litiges
12. Risque de crédit et possibilité de pertes découlant de contreparties, de clients, de chambres de compensation, d'émetteurs de titres ou d'intermédiaires du secteur financier
13. L'inconduite d'employés pourrait entraîner des pertes, des sanctions réglementaires ou nuire à la réputation de la Société
14. Risque de diminution des produits découlant de la situation économique et politique ou des conditions du marché
15. Les politiques et procédures de gestion des risques peuvent ne pas atténuer de manière adéquate ou efficace l'exposition aux risques
16. Dépendance à l'égard des systèmes d'information et de communication, dont la défaillance ou l'interruption pourrait entraîner des pertes ou des litiges
17. L'incapacité de recruter du personnel hautement compétent et spécialisé et de le maintenir en poste pourrait considérablement nuire aux résultats d'exploitation de la Société
18. Conflits d'intérêts éventuels entre la Société et ses hauts dirigeants, ses administrateurs ou ses employés
19. Poursuites et responsabilité potentielle en vertu des lois sur les valeurs mobilières en raison de la nature des activités de la Société
20. Des poursuites judiciaires pourraient entraîner une perte financière importante
21. Les produits tirés de la gestion d'actifs peuvent varier selon les facteurs du marché et économiques et le montant des actifs sous gestion
22. Une concurrence intense peut nuire aux produits et aux profits
23. Les activités commerciales de la Société sont tributaires de la disponibilité du financement ou du capital réglementaire
24. Une gestion insuffisante de la croissance pourrait nuire aux activités de la Société

1. Risques associés au secteur des services financiers en général

De par sa nature, le secteur des services financiers comporte de nombreux risques importants, notamment lorsque les marchés sont volatils ou peu liquides et lorsqu'ils sont touchés par des périodes prolongées de croissance économique faible ou négative. De plus, il y a le risque de pertes découlant de la prise ferme ou de la détention de titres, des opérations sur titres, du manquement d'une contrepartie à ses engagements, d'une fraude d'un client, d'erreurs, de l'inconduite ou d'une fraude d'un employé (y compris l'exécution par des négociateurs d'opérations non autorisées), des

défaillances dans le traitement des opérations sur titres, le risque de poursuite, le risque de baisse des produits au cours des périodes où la demande pour les appels publics à l'épargne est faible ou au cours desquelles il y a moins d'activité sur les marchés secondaires et le risque de diminution des marges relativement à la négociation de titres.

Dans le cadre de ses activités de négociation, Canaccord peut participer à des opérations importantes pour lesquelles elle engage ses propres capitaux. Le nombre et la taille de ces opérations importantes peuvent influencer considérablement sur les résultats d'exploitation de Canaccord au cours d'une période donnée. Canaccord s'expose également à des pertes importantes dans ses activités de négociation à cause des fluctuations du marché et de la volatilité d'un trimestre à l'autre. Canaccord prend des positions sur les marchés des titres à revenu fixe et des titres de participation afin de faciliter les activités de négociation des clients. Dans la mesure où Canaccord détient des positions acheteur, une baisse de valeur de ces actifs ou un repli des marchés connexes pourrait entraîner des pertes. Inversement, dans la mesure où Canaccord détient des positions vendeur, une augmentation des prix ou une reprise des marchés connexes pourrait exposer Canaccord à des pertes illimitées éventuelles étant donné qu'elle essaierait de couvrir ses positions vendeur par des achats d'actifs sur un marché haussier.

2. Fluctuations des cours du marché des actions de Canaccord sans rapport avec le rendement d'exploitation

Certains facteurs, comme la vente d'actions ordinaires sur le marché par des actionnaires existants, la fluctuation des résultats d'exploitation de Canaccord ou de ceux de ses concurrents, les conditions du marché pour des titres comparables et les conditions générales du marché pour d'autres sociétés œuvrant dans le secteur des services de financement de sociétés ou dans des secteurs où Canaccord se concentre, pourraient faire fluctuer considérablement le cours des actions ordinaires de Canaccord. En outre, les fluctuations marquées des cours et des volumes sur le marché des valeurs mobilières ont eu une incidence sur les cours des titres de participation, et étaient souvent sans rapport avec le rendement d'exploitation de ces sociétés. Par conséquent, le cours des actions ordinaires pourrait fléchir même si les résultats d'exploitation ou les perspectives de Canaccord n'ont pas changé.

3. La réglementation poussée – assujettie à des modifications à court ou sans préavis – du secteur des services financiers qui pose un certain nombre de risques, tels que des amendes, des suspensions et des litiges

Le secteur des services financiers est astreint à une abondante réglementation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et ailleurs dans le monde. L'observation de nombre de ces règlements comporte pour Canaccord beaucoup de risques, surtout dans les domaines où la réglementation prête à interprétation. Lorsqu'il y a infraction à la réglementation, les OCRCVM, la Investment Industry Regulatory Organization of Canada, la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), la Financial Services Authority (FSA) et d'autres organismes sont habilités à instituer des procédures administratives ou judiciaires pouvant entraîner de la censure, des amendes, des sanctions civiles, une ordonnance d'interdiction, la radiation de l'inscription ou la suspension du courtier ou du conseiller en placement défaillant, la perte du statut de Nomad ou encore la suspension et l'expulsion des membres de la direction ou des employés du courtier en valeurs mobilières, ou d'autres conséquences négatives. L'imposition de telles pénalités ou ordonnances pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Canaccord.

Le cadre réglementaire dans lequel Canaccord évolue est susceptible d'être modifié. À l'heure actuelle, les courtiers en valeurs mobilières sont assujettis à des examens réglementaires plus rigoureux qui ont conduit, par exemple, à une sensibilité accrue aux interactions entre les analystes de recherche et les services de financement de sociétés. Par conséquent, les organismes de réglementation ont modifié ou proposent de modifier encore les exigences relatives à la recherche. L'entrée en vigueur ou la révision de dispositions législatives ou réglementaires ou de règles émanant des autorités en valeurs mobilières du Canada, du Royaume-Uni ou des États-Unis pourrait avoir un effet défavorable sur Canaccord.

Les examens rigoureux qui ont cours dans le secteur pourraient raisonnablement mener à une interprétation et à une application de plus en plus sévères des lois et des règles en vigueur. Les changements d'interprétation et d'application des lois et des règles en vigueur que peuvent imposer les autorités en valeurs mobilières du Canada, du Royaume-Uni et des États-Unis, pourraient avoir un effet défavorable sur Canaccord.

L'ajout de réglementation, la modification des lois et règles en vigueur ou les changements d'interprétation et d'application des lois et règles en vigueur influent directement sur le mode d'exploitation et la rentabilité des maisons de

courtage. Canaccord ne peut prévoir les effets de tels changements. De plus, les activités de Canaccord pourraient subir non seulement l'impact de la réglementation qui s'applique à Canaccord en tant qu'intermédiaire sur le marché financier, mais aussi celle de la réglementation d'application générale.

Par exemple, le volume des activités de financement de sociétés et d'investissement pour compte de Canaccord au cours d'une période donnée est tributaire, entre autres, de la législation fiscale en vigueur et projetée, de la politique en matière de concurrence et d'autres politiques et règlements gouvernementaux, notamment la politique sur les taux d'intérêt de la Banque du Canada ou du conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine, ainsi que des changements d'interprétation ou d'application des lois et règles en vigueur touchant le monde des affaires et des finances. Le niveau de l'activité commerciale et financière de chacun des secteurs dans lequel Canaccord évolue peut être influencé non seulement par la législation et la réglementation d'application générale mais aussi par celles qui sont propres à chacun de ces secteurs.

La capacité de Canaccord d'observer toutes les lois et tous les règlements applicables est tributaire de la création, de la mise en œuvre et de la conservation de systèmes, de politiques et de procédures d'observation efficaces, et de sa capacité de recruter et de conserver du personnel compétent à cet égard.

4. Risque de diminution des produits découlant d'une baisse du volume des opérations, des cours ou de la liquidité

Les produits de Canaccord pourraient diminuer en cas de baisse du volume des opérations, des cours ou de la liquidité. Des baisses du volume des opérations sur titres et de la liquidité du marché entraînent généralement un recul des produits tirés des activités de négociation et des commissions. Un repli des cours boursiers peut également provoquer une baisse du volume des opérations de prise ferme et pourrait entraîner une diminution des produits tirés des activités de financement de sociétés et donner lieu à des pertes découlant de la réduction de la valeur marchande des titres détenus dans les positions de négociation, de placement et de prise ferme, à une baisse des honoraires versés à Gestion du patrimoine Canaccord et à des retraits d'actifs sous gestion. Une chute imprévue de la valeur marchande des titres peut également rendre les marchés non liquides et amener les émetteurs et les contreparties à manquer à leurs obligations, et entraîner une augmentation du nombre de réclamations et de poursuites. Dans de tels marchés, Canaccord pourrait aussi connaître une baisse de ses produits et les opérations réalisées à titre de contrepartiste et les activités de tenue du marché pourraient se solder par des pertes.

5. Risque de diminution des produits pendant des périodes de fléchissement des prix ou de faible activité dans des secteurs ou marchés géographiques ciblés

Les produits de Canaccord sont portés à être moins élevés en période de fléchissement des prix ou d'inactivité du marché pour les titres de sociétés œuvrant dans les secteurs de prédilection de Canaccord. Les activités de Canaccord sont particulièrement tributaires du marché pour les placements en actions par des sociétés des secteurs des mines et métaux, de l'énergie, de la technologie, des sciences de la vie, de la consommation, de l'immobilier, de la croissance industrielle et du développement durable. Par le passé, ces secteurs ont affiché une grande volatilité, en ce qui a trait non seulement au nombre et à la taille des placements en actions, mais aussi au volume des opérations sur le marché secondaire et au prix des nouvelles émissions.

La croissance des produits de Canaccord dans les exercices précédents vient en grande partie de la forte progression du nombre et de la taille des opérations de prise ferme réalisées pour des sociétés œuvrant dans les secteurs visés par Canaccord et de la montée connexe des opérations exécutées sur les titres de ces sociétés sur le marché secondaire. Les activités de prise ferme dans les secteurs visés par Canaccord peuvent ralentir pour plusieurs raisons, y compris l'incertitude du marché, l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et certaines questions connexes. Le rendement trimestriel d'une société ou d'un secteur d'activité qui est inférieur aux attentes d'un analyste ou des fluctuations des perspectives à long terme peuvent avoir des effets défavorables importants sur les activités de prise ferme et de courtage.

Les clients en financement de sociétés de Canaccord font généralement appel à Canaccord à court terme, au cas par cas, pour des opérations particulières sur les marchés des capitaux ou pour des opérations de consultation particulières, plutôt que d'une manière récurrente dans le cadre de contrats à long terme. Comme ces opérations sont habituellement de nature sporadique et que les engagements de Canaccord à l'égard de ces clients peuvent ne pas se répéter, Canaccord devra se chercher de nouveaux mandats lorsque ceux en cours seront achevés avec succès ou prendront fin. Par conséquent, les niveaux d'activité élevés au cours d'une période ne garantissent pas nécessairement des niveaux

d'activité aussi élevés au cours d'une période subséquente. Si Canaccord ne réussit pas à trouver un nombre substantiel de nouveaux mandats qui produisent une rémunération à la conclusion fructueuse des opérations, ses activités et ses résultats d'exploitation pourraient en souffrir.

Les produits de Canaccord ont augmenté de près de 82 % entre l'exercice 2004 et l'exercice 2008, incluant une augmentation de plus de 51 % des produits tirés des activités du secteur du Royaume-Uni et de l'autre établissement étranger. Cependant, le total des produits de Canaccord a diminué de 3,4 % entre 2007 et 2008, et d'un autre 34,7 % entre 2008 et 2009, mais a augmenté de 20,9 % de 2009 à 2010. Rien ne garantit que Canaccord pourra maintenir ses produits à un niveau donné.

6. Des fluctuations importantes des résultats trimestriels peuvent entraîner des pertes provisoires

Les produits et les résultats d'exploitation de Canaccord peuvent fluctuer d'un trimestre et d'un exercice à l'autre en raison de divers facteurs, y compris le nombre d'opérations de prise ferme réalisées, le nombre d'opérations de courtage institutionnel et de détail effectuées, les variations des dépenses liées à l'effectif, les dépenses liées aux poursuites et les frais d'établissement de nouvelles entités opérationnelles. Les produits de Canaccord tirés des opérations de prise ferme sont comptabilisés uniquement lorsque les titres faisant l'objet de la prise ferme commencent à être négociés. Par conséquent, le moment où Canaccord constate les produits tirés d'une opération importante peut influencer considérablement sur ses résultats d'exploitation trimestriels. La structure de coûts de Canaccord vise actuellement à satisfaire la demande pour les opérations de financement de sociétés. Ainsi, malgré le caractère variable de la rémunération au rendement, Canaccord pourrait subir des pertes si la demande pour ce type d'opérations chutait plus vite que sa capacité de modifier sa structure de coûts, qui inclut les charges de personnel fixes. En raison des facteurs énoncés ci-dessus et d'autres facteurs, rien ne garantit que Canaccord sera en mesure d'afficher une rentabilité soutenue d'un trimestre ou d'un exercice à l'autre.

Les troisième et quatrième trimestres de l'exercice 2009 se sont révélés l'une des périodes les plus difficiles de l'histoire des marchés. La détérioration rapide des volumes d'affaires attribuable à la pire conjoncture économique depuis des générations a eu une incidence négative importante sur les résultats financiers de Canaccord. Cependant, la mise en œuvre d'un programme de restructuration à l'échelle de la Société à la fin de l'exercice 2009 et les efforts d'efficience soutenus ont permis de réduire la probabilité que le capital soit à risque dans les marchés baissiers. Bien qu'au cours de l'exercice 2010 les produits aient connu une croissance de 20,9 % par rapport à l'exercice 2009, la conjoncture du marché ayant été moins difficile, leur progression n'a pas été suffisante pour assurer que Canaccord s'est complètement remise de la récession. Le retour de Canaccord à la rentabilité en 2010, combiné à la solide position de son capital et à l'acquisition de Genuity aideront considérablement la Société à faire face à une conjoncture de marché exigeante et à multiplier les occasions d'étendre ses activités dans l'ensemble des gammes de produits et services et des secteurs industriels.

7. Risque de fluctuation des taux de change entraînant la volatilité des produits et des revenus de la Société

Les résultats de Canaccord sont présentés en dollars canadiens. Une partie des activités de Canaccord sont exercées et réalisées en livres sterling et en dollars américains. Toute fluctuation de la livre sterling et du dollar américain par rapport au dollar canadien peut entraîner des variations des produits et du bénéfice net de Canaccord. Canaccord gère une certaine partie de son risque de règlement en monnaies étrangères en couvrant périodiquement ses règlements en attente par l'achat de monnaies étrangères. Cependant, cette solution peut ne pas suffire et ne contre pas l'incidence que toute variation du change pourrait avoir sur la présentation de l'information financière de Canaccord en dollars canadiens non plus que la possibilité que ces variations portent atteinte aux activités de Canaccord ainsi qu'aux résultats de son exploitation et à sa situation financière.

8. Le risque de taux d'intérêt peut influencer sur la valeur des instruments financiers détenus par Canaccord

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt influent sur la valeur des instruments financiers et des titres à revenu fixe détenus par Canaccord. Canaccord tente de minimiser et de contrôler son exposition au risque de taux d'intérêt au moyen d'une analyse quantitative de ses positions nettes en titres à revenu fixe. Canaccord couvre ses positions, le cas échéant, de façon à réduire au minimum son exposition nette au risque de taux d'intérêt.

9. Les effets de l'inflation peuvent influencer sur les coûts, la rentabilité et la valeur des instruments financiers

Comme les actifs de Canaccord sont généralement de nature liquide, ils ne sont pas touchés de façon sérieuse par l'inflation. Cependant, le taux d'inflation influence sur les charges de Canaccord, comme la rémunération des employés, les frais de location des bureaux et les frais de communications, qui peuvent ne pas être recouvrables dans le prix des services offerts par Canaccord. Dans la mesure où l'inflation entraîne la hausse des taux d'intérêt et a d'autres effets néfastes sur les marchés des valeurs mobilières, elle peut nuire à la situation financière et aux résultats d'exploitation de la Société.

10. L'accès limité au financement et les problèmes perçus de liquidité pourraient limiter la capacité de Canaccord à verser des dividendes, à rembourser une dette ou à poursuivre son exploitation

La liquidité, ou l'accès facile à des fonds, est essentielle pour la Société et toutes les autres sociétés de services financiers en général. Une liquidité insuffisante peut être une cause de faillite pour des sociétés de services financiers. En outre, les problèmes perçus de liquidité plutôt que les problèmes réels de liquidité peuvent également être une cause de faillite pour ces sociétés. Les perceptions de liquidité insuffisante peuvent influencer sur le comportement des clients de Canaccord et sur la volonté des contreparties de conclure des opérations de courtage avec la Société. La liquidité de Canaccord pourrait être touchée en raison de circonstances que la Société pourrait être incapable de contrôler, comme les pertes d'exploitation, une perturbation générale des marchés ou des problèmes opérationnels.

Le manque de fonds nécessaires pourrait également limiter la capacité de la Société de verser des dividendes ou de rembourser la dette. Par le passé, la Société est parvenue à combler ses besoins de financement au moyen de ses fonds autogénérés, de la vente d'actions ordinaires et d'emprunts à court ou long terme auprès de tiers. Même si la Société détient actuellement suffisamment de capitaux et de liquidités, rien ne garantit qu'un financement suffisant sera à la portée de la Société ni, le cas échéant, qu'il le sera à des conditions lui convenant.

11. Les risques inhérents aux activités de prise ferme pourraient entraîner des pertes, des sanctions réglementaires ou des litiges

La prise ferme comporte des risques financiers et des risques liés à la réglementation. Canaccord peut subir des pertes si elle ne réussit pas à revendre les titres qu'elle s'est engagée à acheter ou si elle est forcée de liquider les titres qu'elle s'est engagée à acheter à une valeur inférieure au prix d'achat convenu.

De plus, Canaccord (y compris quand elle agit à titre de co-chef de file) peut maintenir des positions importantes dans des titres particuliers. L'intensification de la concurrence devrait continuer à faire fondre les marges des prises fermes, réduisant ainsi la rentabilité. Canaccord peut aussi être exposée à des dommages importants quant à la communication d'informations fausses ou trompeuses ou à des omissions dans les prospectus et dans d'autres communications ou documents produits pour le placement des titres pris ferme et elle peut s'exposer à des réclamations et à des poursuites à l'égard de ces placements.

12. Risque de crédit et possibilité de pertes découlant de contreparties, de clients, de chambres de compensation, d'émetteurs de titres ou d'intermédiaires du secteur financier

Canaccord court le risque que des tiers qui lui doivent des sommes, des titres ou d'autres actifs ne respectent pas leurs obligations. Ces tiers incluent des contreparties, des clients, des agents ou des chambres de compensation, des Bourses et d'autres intermédiaires du secteur financier, ainsi que des émetteurs dont elle détient des titres. Ces tiers pourraient ne pas respecter leurs obligations en raison d'une faillite, d'un manque de liquidités, de problèmes d'exploitation ou d'autres facteurs.

Canaccord offre du financement sous forme de prêts sur marge à des particuliers. Dans le cadre d'une opération sur marge, Canaccord consent un crédit pour une tranche de la valeur marchande d'une opération sur titres dans le compte d'un client, jusqu'à concurrence de certains plafonds. Le prêt sur marge est garanti par les titres dans le compte du client. Pour ces activités de prêt, Canaccord est exposée à un risque de perte financière si le client manque à un appel de marge par suite d'une chute des cours des titres détenus en garantie et si Canaccord ne peut vendre les titres détenus en garantie à un prix couvrant l'encours du prêt.

Bien que Canaccord examine régulièrement le risque de crédit auquel elle est exposée à l'égard de certains clients, contreparties, secteurs, pays et régions dont le crédit pourrait, à son avis, être source d'inquiétudes, le risque de défaillance pourrait découler d'événements ou de circonstances difficiles à détecter, comme la fraude. Canaccord pourrait également ne pas obtenir tous les renseignements concernant le risque commercial inhérent à une contrepartie.

13. L'inconduite d'employés pourrait entraîner des pertes, des sanctions réglementaires ou nuire à la réputation de la Société

Dans le secteur des services financiers, il y a eu plusieurs cas très publicisés de fraude ou d'inconduite d'employés au cours des dernières années, et Canaccord s'expose à ce type de risques. Canaccord pourrait notamment, en raison de l'inconduite d'employés, être liée à des opérations qui dépassent les limites autorisées ou qui comportent des risques inacceptables, ou elle pourrait ne pas avoir connaissance d'activités non autorisées ou infructueuses qui, dans l'un ou l'autre cas, peuvent entraîner des risques ou des pertes inconnus ou non gérés. De même, l'inconduite des employés peut porter sur l'usage inapproprié de renseignements confidentiels, ce qui pourrait donner lieu à des sanctions prévues par règlement et à une atteinte sérieuse à la réputation de Canaccord. Il n'est pas toujours possible d'empêcher l'inconduite des employés, et les mesures que Canaccord prend pour prévenir et déceler ces activités pourraient ne pas toujours être efficaces.

14. Risque de diminution des produits découlant de la situation économique et politique ou des conditions du marché

La diminution du nombre et de la taille des appels publics à l'épargne ainsi que des fusions et acquisitions, et une réduction des opérations sur titres, du fait d'un changement de la situation économique et politique ou des conditions du marché, pourraient entraîner une baisse importante des produits que Canaccord tire des activités de Gestion du patrimoine Canaccord et de Canaccord Genuity. La quantité et la rentabilité de ces activités sont tributaires de bon nombre de facteurs ayant des répercussions à l'échelle nationale et à l'échelle internationale, y compris la situation économique et politique et l'état du marché; le niveau et la volatilité des taux d'intérêt, les changements aux lois et aux règlements, l'exposition aux fluctuations du cours des devises, l'inflation, les dépôts et les retraits dans les fonds communs de placement et fonds de retraite, les scandales financiers ainsi que la disponibilité de capitaux et de financements à court et à long terme.

15. Les politiques et procédures de gestion des risques peuvent ne pas atténuer de manière adéquate ou efficace l'exposition aux risques

Les politiques et procédures de gestion des risques de Canaccord reposent sur le comportement passé du marché et sont fondées sur des évaluations de certains renseignements ayant trait aux marchés, aux clients et à d'autres questions. Les stratégies et les techniques de gestion des risques de Canaccord pourraient ne pas être pleinement efficaces pour réduire les risques dans tous les marchés ou contre tous les types de risques, et il pourrait y avoir des situations où les procédures et méthodes en place ne peuvent pas prévoir adéquatement les risques existants ou futurs, ou des cas où l'exposition peut être considérablement plus élevée que ce que les mesures passées indiquent. Par conséquent, rien ne garantit que les politiques, systèmes et procédures de gestion des risques de Canaccord suffiront pour prévenir une perte financière importante.

16. Dépendance à l'égard des systèmes d'information et de communication, dont la défaillance ou l'interruption pourrait entraîner des pertes ou des litiges

Canaccord est très dépendante des systèmes de communications et d'information. Toute défaillance ou interruption de ses systèmes, ou de ceux de tiers dont des fournisseurs de services, des chambres de compensation et des Bourses, pourrait occasionner des délais ou d'autres problèmes susceptibles de nuire aux activités de vente, de négociation, de compensation, de règlement et autres services aux clients, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation de Canaccord. Rien ne garantit que Canaccord pourra éviter de telles défaillances ou interruptions des systèmes, y compris celles causées par des tremblements de terre, des incendies ou d'autres catastrophes naturelles, des pannes d'électricité ou de systèmes de télécommunications, des cas fortuits, des actes de guerre ou de terrorisme ou autres, ni que ses procédures et moyens de sauvegarde en cas de tels défauts et interruptions seront adéquats. Bien que Canaccord soit dotée de procédures de sauvegarde, de doubles systèmes, d'une capacité excédentaire et de plans de continuité des opérations, rien ne garantit que ces procédures et plans suffiront ou seront

adéquats en cas de défaillance ou de catastrophe et, par conséquent, un tel événement pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Canaccord.

En outre, la capacité de Canaccord à exercer ses activités peut souffrir d'une perturbation de l'infrastructure qui soutient ses activités et les collectivités où elle est présente. Cela peut inclure une panne d'électricité, de transmission des communications ou de transport ou encore l'interruption d'autres services utilisés par Canaccord ou des tiers avec lesquels Canaccord fait affaire, que cela soit dû à un incendie, une autre catastrophe naturelle, une panne du réseau d'électricité ou de communications, une guerre ou toute autre cause. Dans tous les emplacements de Canaccord, les employés travaillent ensemble en étroite collaboration. Si une interruption survenait à un emplacement et que les employés de ce lieu ne pouvaient communiquer ni se rendre à un autre emplacement, la capacité de Canaccord de servir ses clients et d'interagir avec eux pourrait en souffrir et Canaccord pourrait ne pas pouvoir déployer avec succès ses plans d'urgence qui dépendent des communications ou des déplacements.

Les activités de Canaccord reposent également sur le traitement, le stockage et la transmission sécuritaires des données confidentielles et de toute autre information dans les systèmes et les réseaux informatiques. Même si Canaccord prend des mesures protectrices et essaie de les modifier à mesure que les circonstances le requièrent, les systèmes informatiques, les logiciels et les réseaux pourraient être vulnérables à un accès non autorisé, à des virus informatiques ou à tout programme malveillant et à d'autres événements qui pourraient porter atteinte à la sécurité. Si un ou plusieurs de ces événements survenaient, cela pourrait constituer une menace pour les données confidentielles ou d'autres informations de Canaccord, de ses clients ou de ses contreparties, traitées et stockées et transmises par les systèmes ou réseaux informatiques, ou provoquer des interruptions ou des dysfonctionnements informatiques chez les clients, les contreparties ou des tiers. Canaccord pourrait être obligée de consacrer des ressources additionnelles considérables pour modifier ses mesures de protection ou enquêter sur les vulnérabilités ou d'autres risques et les éliminer, et Canaccord pourrait faire l'objet de litiges et subir des pertes financières qui ne sont pas assurées ni entièrement couvertes par une police d'assurance détenue par Canaccord.

17. L'incapacité de recruter du personnel hautement compétent et spécialisé et de le maintenir en poste pourrait considérablement nuire aux résultats d'exploitation de la Société

Les activités de Canaccord reposent sur les grandes compétences, souvent hautement spécialisées, de ses employés. L'établissement et la consolidation de relations avec des clients et des clients éventuels dépendent en partie de l'employé. Le maintien en poste de conseillers en placement, d'experts en services de financement de sociétés, en recherche, en vente et en négociation ainsi que du personnel de gestion et d'administration est fondamental pour Canaccord.

Il arrive parfois que des sociétés du secteur des valeurs mobilières perdent des conseillers en placement, des experts en opérations de financement de sociétés, en recherche, en vente et en négociation ou du personnel de direction ou d'administration. La concurrence entre employeurs recherchant ce personnel chevronné est très intense, surtout parce que de nouvelles entreprises de courtage au détail tentent de percer le marché et que certaines entreprises de services financiers sans courtage et d'autres maisons de courtage de valeurs ciblent ou augmentent leurs efforts dans les mêmes ou certains des mêmes domaines que ceux de Canaccord. Bien que le taux de roulement de ses professionnels n'ait jamais été très élevé, rien ne garantit que Canaccord ne perdra pas d'employés clés dans le futur, en raison notamment de cette concurrence ou pour d'autres raisons. La perte d'un conseiller en placement ou d'un expert en services de financement de sociétés, en recherche ou en vente et en négociation, plus particulièrement d'un membre de la haute direction ou de tout autre professionnel d'expérience jouissant d'un réseau étendu de relations dans un secteur donné, pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation de Canaccord.

Canaccord prévoit que ses effectifs grossiront encore. La concurrence pour s'adjoindre des employés possédant les compétences souhaitées est vive, notamment pour des professionnels en services de financement de sociétés et en recherche, spécialisés dans les secteurs où s'intensifient les activités de financement des sociétés ou de consultation. Cette difficulté à recruter des employés et à les maintenir en poste a fait augmenter les coûts de rémunération, et Canaccord prévoit que cette tendance se poursuivra. Rien ne garantit que Canaccord sera en mesure de trouver un nombre suffisant de nouveaux employés possédant les compétences requises, et ce, en temps opportun et à des conditions financières qu'elle juge acceptables. L'incapacité éventuelle de trouver de nouveaux employés pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation futurs.

Sauf avec ses conseillers en placement, Canaccord n'a pas pour habitude de conclure des contrats d'emploi, bien que les nouveaux employés signent des lettres de service comportant des obligations de rémunération minimales et un certain nombre de politiques de conduite. Canaccord tente plutôt de fidéliser ses employés en leur offrant des primes au rendement, des primes à base d'actions et un milieu de travail favorable. Ces mesures incitatives pourraient toutefois ne pas résister à la concurrence de plus en plus forte entre entreprises pour engager des professionnels chevronnés dans le secteur des valeurs mobilières, surtout si la valeur des actions ordinaires de Canaccord baissait ou ne s'appréciait pas assez pour constituer une source compétitive de rémunération partielle des professionnels.

18. Conflits d'intérêts éventuels entre la Société et ses hauts dirigeants, ses administrateurs ou ses employés

Des membres de la haute direction, des administrateurs et des employés de Canaccord peuvent, à l'occasion, investir dans des titres de sociétés fermées ou ouvertes ou dans des fonds de placement dans lesquels Canaccord, ou un membre de son groupe, investit ou pour lequel Canaccord exécute des mandats de financement de sociétés, publie de la recherche ou fait fonction de teneur de marché. Il y a certains risques que, en raison d'un tel placement, un administrateur, un membre de la direction ou un employé prenne des mesures qui vont à l'encontre des intérêts de Canaccord.

En outre, certains administrateurs de Canaccord siègent également au conseil d'administration d'autres sociétés œuvrant dans une vaste gamme de secteurs; par conséquent, le risque que ces administrateurs puissent se retrouver en situation de conflits d'intérêts existe.

19. Poursuites et responsabilité potentielle en vertu des lois sur les valeurs mobilières en raison de la nature des activités de Canaccord

Plusieurs volets des activités de Canaccord comportent des risques de responsabilité importants. Un preneur ferme s'expose à de lourdes responsabilités en vertu des lois sur les valeurs mobilières, d'autres lois et des décisions des tribunaux, y compris des décisions relatives à la responsabilité des preneurs fermes et aux limites d'indemnisation des preneurs fermes par les émetteurs. Par exemple, une maison de courtage qui agit à titre de preneur ferme peut être tenue responsable des communications d'informations fausses ou trompeuses ou des omissions de faits dans le prospectus relatif aux titres faisant l'objet du placement, ou une maison de courtage peut devoir répondre des déclarations de ses analystes en valeurs mobilières ou d'autres membres de son personnel. Les risques incluent également la responsabilité éventuelle pour les opinions sur le caractère équitable d'une opération et d'autres conseils que Canaccord donne aux participants à des opérations stratégiques. Ces conseils nécessitent souvent de procéder à une analyse complexe et d'utiliser un jugement professionnel, ce qui peut engendrer d'autres litiges. Ces dernières années, le nombre de poursuites intentées dans le secteur des valeurs mobilières a augmenté, y compris les recours collectifs visant à obtenir des dommages-intérêts élevés. Canaccord pourrait également faire l'objet de poursuites, y compris des poursuites non fondées. Comme elle entend présenter une défense vigoureuse en cas de telles poursuites, Canaccord pourrait devoir engager des frais juridiques importants et cela pourrait ternir considérablement notre réputation, et, de ce fait, nous empêcher de conclure des affaires intéressantes et nuire à nos activités futures. Toute décision défavorable rendue contre Canaccord dans le cadre d'une poursuite ou d'une réclamation pourrait avoir des répercussions importantes sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Les tribunaux et les autorités de réglementation ont resserré les normes de diligence relativement à la prestation de services par des courtiers en valeurs mobilières, leurs employés et leurs mandataires. Comme Canaccord offre plus de produits dans les secteurs de la gestion de patrimoine et la gestion de portefeuille, un nombre croissant de clients délèguent un pouvoir discrétionnaire et l'autorité, sur leurs actifs financiers et leurs affaires, à Canaccord ainsi qu'à ses employés et mandataires. Non seulement davantage de clients utilisent des comptes discrétionnaires, mais le niveau de fonds placés dans ces comptes est également à la hausse. S'il était décidé que Canaccord ou ses employés ou mandataires n'ont pas fait preuve de la diligence requise ou n'ont pas exercé leur pouvoir discrétionnaire ou leur autorité d'une façon prudente et judicieuse conformément aux normes reconnues, cela pourrait avoir des conséquences néfastes importantes sur les activités de Canaccord.

Les risques juridiques auxquels Canaccord est exposée comprennent une responsabilité éventuelle en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou en cas de litiges civils si ses conseillers en placement ou ses employés manquent aux exigences relatives au profil d'investissement de l'épargnant, font des déclarations fausses ou trompeuses à l'égard d'opérations sur titres, commettent une fraude, font un usage abusif des fonds des clients ou contreviennent à une loi, une règle ou une exigence.

De par la nature de ses activités, on s'attend à ce que Canaccord fasse à l'occasion l'objet de plaintes ou de réclamations de clients dans le cours normal des affaires. Rien ne garantit que ces réclamations ou plaintes ne seront pas importantes et que les règlements, montants adjugés ou frais juridiques par suite de la défense présentée quant à ces plaintes ou réclamations ou à la contestation en appel des décisions à leur égard n'auront pas d'effets défavorables importants sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de Canaccord.

Lorsque Canaccord recrute des conseillers en placement ayant une clientèle œuvrant auprès d'autres employeurs, certains engagements de non-concurrence ou de non-sollicitation et d'autres obligations en vertu de contrats ou du common law peuvent s'appliquer. L'ancien employeur peut réclamer des dommages-intérêts ou demander une injonction contre le conseiller en placement ou Canaccord, et Canaccord peut devoir déboursier certaines sommes au titre de montants adjugés, de règlements et de frais juridiques.

20. Des poursuites judiciaires pourraient entraîner une perte financière importante

Dans le cours normal des affaires à titre de maison de courtage, Canaccord est partie à des litiges et défenderesse dans diverses poursuites judiciaires. Canaccord a inscrit des charges à payer pour les affaires en litige dont les pertes sont probables et peuvent raisonnablement être estimées. Bien que l'issue de ces poursuites soit incertaine, selon l'évaluation et l'analyse de la direction, l'issue probable de ces poursuites, prises isolément ou dans leur ensemble, n'aura pas d'effet important sur la situation financière de Canaccord. Rien ne garantit par contre qu'une issue gravement défavorable ne surviendra pas et n'entraînera pas une perte financière considérable. Voir la note 16, «Engagements et éventualités», afférente aux états financiers consolidés vérifiés.

21. Les produits tirés de la gestion d'actifs peuvent varier selon les facteurs du marché et économiques et le montant des actifs sous gestion

Les produits tirés de la gestion d'actifs comprennent les produits tirés des frais de gestion et d'administration et des honoraires de rendement provenant des fonds gérés par Canaccord, les produits tirés de la gestion d'actifs et les honoraires de rendement que nous tirons des fonds gérés par des tiers, et le revenu de placement provenant des placements de Canaccord dans ces fonds. Ces produits dépendent du montant des ASG et du rendement de ces fonds. Si ces fonds ne se comportent pas aussi bien que l'espèrent les clients en gestion d'actifs de Canaccord, ceux-ci peuvent retirer leurs actifs de ces fonds, ce qui réduirait nos produits. Canaccord voit ses produits trimestriels tirés de la gestion d'actifs fluctuer, ce qui peut contribuer au fait que Canaccord ne respecte pas les attentes en matière de produits.

22. Une concurrence intense peut nuire aux produits et aux profits

Canaccord évolue dans le secteur hautement concurrentiel du courtage de valeurs mobilières et des services financiers. Les concurrents directs de Canaccord sont de grandes maisons de courtage du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni, des filiales de courtage de valeurs mobilières de grandes banques à charte, d'importantes institutions régionales et des participants de moindre envergure dans des créneaux précis du marché. Bien d'autres sociétés possèdent des ressources humaines et financières plus importantes que celles de Canaccord. Ces concurrents rivalisent directement avec Canaccord pour conquérir des clients pour les services aux particuliers et les services de financement de sociétés, et recruter des conseillers en placement, des spécialistes et d'autres membres du personnel. Les concurrents de plus grande envergure sont capables d'annoncer leurs produits et services à l'échelle nationale ou régionale et peuvent disposer d'un plus grand nombre de canaux diversifiés pour leurs produits, y compris la distribution au détail. Les maisons de courtage à escompte déploient des efforts de vente intenses sur le plan des prix et de la promotion. De plus, certains concurrents sont dans le domaine des services de financement de sociétés depuis bien plus longtemps que Canaccord et peuvent par conséquent jouir d'un certain avantage sur le plan de l'accès aux occasions d'affaires et au capital. Cette concurrence pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation de Canaccord ainsi que sur sa capacité d'attirer et de conserver des personnes hautement qualifiées. Rien ne garantit que Canaccord réussira à livrer concurrence efficacement. Canaccord est d'avis que certaines des occasions de croissance les plus importantes se présenteront à l'extérieur du Canada. Pour tirer parti de ces occasions, Canaccord devra se mesurer à des établissements financiers actifs sur les marchés internationaux, notamment au Royaume-Uni. Certains de ces établissements sont de plus grande taille que Canaccord, jouissent d'une meilleure capitalisation, bénéficient d'une meilleure présence locale et évoluent sur ces marchés depuis plus longtemps que Canaccord.

23. Les activités commerciales de la Société sont tributaires de la disponibilité du financement ou du capital réglementaire

L'entreprise de Canaccord dépend de la disponibilité de financement suffisant et de fonds propres réglementaires conformément aux exigences réglementaires applicables. Les engagements de prise ferme nécessitent une ponction sur les fonds propres et, par conséquent, la capacité de Canaccord de prendre des engagements de prise ferme peut être limitée par son obligation de se conformer à la réglementation sur les capitaux propres nets en tout temps. Les autres activités de Canaccord Genuity et de Gestion du patrimoine Canaccord nécessitent également des ponctions sur les capitaux propres pour les besoins de la réglementation. Bien que le capital de Canaccord devrait être suffisant pour satisfaire à ses besoins en capital, rien ne garantit que Canaccord pourra continuer à avoir accès à du capital de financement ou à des fonds propres réglementaires à l'avenir selon des modalités qu'elle juge acceptables.

24. Une gestion insuffisante de la croissance pourrait nuire aux activités de la Société

Au cours des dernières années, Canaccord a connu une croissance importante de ses activités, y compris le nombre d'employés. Cette croissance a nécessité, et continuera de nécessiter, des investissements accrus dans le personnel de gestion, les systèmes et les contrôles financiers et de gestion, ainsi que dans les installations, ce qui, en l'absence d'une croissance soutenue du bénéfice, entraînerait une baisse de ses marges d'exploitation par rapport au niveau actuel. En outre, comme c'est souvent le cas dans le secteur des valeurs mobilières, Canaccord dépend et continuera à dépendre dans une large mesure de l'exploitation efficace et fiable de ses systèmes de communications et d'information. Canaccord estime que sa croissance actuelle et future nécessitera la mise en place de systèmes de communications et d'information nouveaux et améliorés ainsi que la formation de son personnel pour l'utilisation de ces systèmes. Toute difficulté ou tout retard important gênant la mise en place ou le fonctionnement des systèmes existants ou nouveaux ou la formation du personnel pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de Canaccord de gérer la croissance.

Dans le cadre de sa stratégie commerciale, Canaccord a acquis et achètera encore des actifs ou des entreprises qui épousent ses activités actuelles ou qui les complètent. Ces acquisitions comporteront certains risques, dont l'exposition à des obligations inconnues des sociétés acquises, des coûts et des frais d'acquisition plus élevés que prévu, des investissements accrus dans la formation de personnel de gestion et d'exploitation et dans les systèmes et installations de gestion et des finances, des difficultés découlant de l'intégration des activités et du personnel des sociétés acquises et des dépenses connexes, l'interruption des activités courantes, le détournement du temps et de l'attention de la direction et une dilution possible pour les actionnaires. Il se pourrait que Canaccord ne réussisse pas à surmonter ces obstacles et les autres problèmes liés à des acquisitions, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur ses activités.

Risques de contrôle

En date du 31 mars 2010, les actionnaires existants qui sont des cadres supérieurs et des administrateurs étaient propriétaires, dans l'ensemble, d'environ 18,05 % des actions ordinaires de Canaccord. Après l'acquisition de Genuity, le 23 avril 2010, les cadres supérieurs et les administrateurs qui étaient actionnaires détenaient, collectivement, 29,9 % des actions ordinaires de Canaccord. Si un nombre suffisant de ces actionnaires agissent ou votent ensemble, ils pourront exercer une influence importante sur toute question qui nécessite l'approbation des actionnaires, y compris l'élection des administrateurs de la Société, les modifications à ses statuts, les fusions et les plans d'arrangement en vertu des lois canadiennes, les fusions et la vente d'une partie importante de ses actifs. Cela pourrait empêcher Canaccord de conclure des opérations qui pourraient être bénéfiques à la Société ou à ses autres actionnaires. De plus, des tierces parties pourraient ne pas être intéressées à présenter une offre publique d'achat visant l'acquisition d'une partie ou de la totalité des actions ordinaires en circulation de la Société. En outre, au 31 mars 2010, l'actionnaire le plus important que connaissait la direction était Franklin Templeton Investments Corp., par l'entremise d'un ou plusieurs de ses fonds communs de placement ou autres comptes de gestion. La déclaration selon le système d'alerte déposé par Franklin Templeton Investments Corp. indique que, au 30 novembre 2008, il détenait 6 176 873 actions ordinaires de la Société, soit 11,1 % des actions ordinaires en circulation au 31 mars 2010 et 7,5 % des actions ordinaires en circulation par suite de l'acquisition de Genuity, le 23 avril 2010. Tout changement marqué de ces participations par suite de la vente ou d'une autre cession, ou toute acquisition importante par d'autres, des actions ordinaires sur le marché libre ou dans le cadre d'opérations de gré à gré pourrait entraîner un changement de contrôle et des modifications dans les objectifs ou les pratiques commerciaux, ce qui pourrait influencer sur la rentabilité de Canaccord.

Restrictions sur la propriété et les transferts d'actions ordinaires

Les restrictions sur la propriété et les transferts d'actions ordinaires énoncées dans les statuts de Canaccord pour empêcher des changements de contrôle non autorisés sans le consentement des autorités de réglementation pourraient, dans certains cas, influencer sur la négociabilité et la liquidité des actions ordinaires.

Dividendes

La Société a déclaré les dividendes suivants sur ses actions ordinaires pour la période de trois ans terminée le 31 mars 2010 :

Trimestre	Dividendes	Date de clôture des registres	Date de paiement
T1/08	0,125 \$	24 août 2007	10 septembre 2007
T2/08	0,125 \$	30 novembre 2007	10 décembre 2007
T3/08	0,125 \$	22 février 2008	10 mars 2008
T4/08	0,125 \$	24 juin 2008	3 juillet 2008
T1/09	0,125	29 août 2008	10 septembre 2008
T2/09	Suspendu	Suspendu	Suspendu
T3/09	Suspendu	Suspendu	Suspendu
T4/09	Suspendu	Suspendu	Suspendu
T1/10	Suspendu	Suspendu	Suspendu
T2/10	0,05 \$	20 novembre 2009	10 décembre 2009
T3/10	0,05 \$	26 février 2010	10 mars 2010
T4/10	0,05 \$	4 juin 2010	15 juin 2010

Le conseil d'administration en déterminera le montant et le moment à son entière discrétion. Tous les paiements de dividendes seront tributaires de la conjoncture économique générale, de la situation financière, des résultats d'exploitation et des besoins en capital de Canaccord, ainsi que d'autres facteurs que le conseil jugera pertinents.

Description de la structure du capital

Le capital autorisé de la Société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, et d'un nombre illimité d'actions privilégiées, pouvant être émises en série, dont xx xxx xxx actions ordinaires et aucune action privilégiée sont émises et en circulation en date du 18 mai 2010.

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes de la manière et au moment où ils sont déclarés par le conseil d'administration de la Société et ont droit à un vote par action sur toutes les questions faisant l'objet d'un scrutin à toutes les assemblées des actionnaires. Au moment d'une liquidation volontaire ou non ou de la dissolution de la Société, les porteurs d'actions ordinaires ont droit à une quote-part du reliquat des actifs disponibles aux fins de distribution, après règlement des obligations.

Les actions privilégiées peuvent être émises à l'occasion en une ou plusieurs séries. Le conseil d'administration de la Société peut :

- déterminer le nombre maximal d'actions de chaque série, déterminer qu'il n'y a aucun plafond ou modifier sa décision à cet égard;
- donner un nom servant à identifier les actions de chaque série ou modifier ce nom; et
- assortir les actions de chaque série de droits et restrictions particuliers ou modifier lesdits droits et restrictions.

Restrictions sur la propriété et les transferts d'actions ordinaires

En vertu des règles établies par certaines autorités de réglementation en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis, l'actionnariat d'un courtier en placement est assujéti à certaines restrictions. Pour permettre à Canaccord de se conformer à ces exigences, les statuts constitutifs de la Société comportent les dispositions suivantes.

- La Société peut exiger d'un souscripteur ou cessionnaire d'actions proposé qu'il soumette une déclaration relative à la détention d'actions de la Société à titre de propriétaire véritable et à toute autre question que les administrateurs jugent pertinente aux fins de déterminer si l'immatriculation de la souscription ou du transfert entraînerait une contravention aux statuts constitutifs ou aux exigences légales ou réglementaires applicables. La Société peut aussi exiger en tout temps une déclaration lorsque des procurations sont sollicitées auprès des actionnaires à ou avant une assemblée des actionnaires ou lorsque, de l'avis des administrateurs, la détention d'actions par une personne est susceptible de contrevenir aux statuts constitutifs ou aux exigences légales ou réglementaires applicables.
- La Société a le pouvoir de refuser d'émettre une action, d'inscrire un transfert d'action et de révoquer les droits de vote à l'égard de toute action de toute catégorie, si :
 - a) après l'émission ou l'immatriculation du transfert, l'actionnaire (avec les personnes avec qui elle a des liens ou les membres de son groupe) détiendrait à titre de propriétaire véritable ou contrôlerait, directement ou indirectement, une «participation importante» dans la Société sans avoir obtenu toutes les approbations requises de toutes les autorités de réglementation en valeurs mobilières pertinentes; ou
 - b) la personne qui demande l'émission ou l'immatriculation du transfert refuse de signer et délivrer une déclaration à l'égard de sa propriété véritable d'actions de la Société.

À ces fins, une «participation importante» signifie, en ce qui a trait à la Société :

- a) à l'égard des règles applicables de l'OCRCVM et de la Bourse de croissance TSX Inc., la détention : i) de titres avec droit de vote assurant au moins 10 % des votes afférents à la totalité des titres avec droit de vote de la Société; ii) d'au moins 10 % des titres participatifs en circulation de la Société ou iii) d'une participation représentant au moins 10 % du total des titres de La Corporation Canaccord Genuity;
- b) à l'égard des règles applicables de la Bourse de Toronto, la détention, directe ou indirecte, à titre personnel ou de concert avec toute autre personne : i) assurant au moins 20 % des votes afférents à la totalité des titres avec droit de vote; ii) conférant le droit de recevoir au moins 20 % de toute distribution versée sur le bénéfice; et iii) représentant au moins 20 % du capital social ou des titres participatifs de la Société;
- c) à l'égard des règles applicables de la Bourse de Montréal Inc. (la «Bourse») (où une participation importante est appelée «position importante»), le fait de détenir le pouvoir d'orienter ou de faire orienter la gestion ou les politiques de La Corporation Canaccord Genuity, que ce soit du fait de la possession de titres, par contrat ou autrement, et une personne est réputée détenir une position importante dans le capital social de la Société en vertu des règles de la Bourse si, directement ou indirectement, elle a le droit : i) d'exercer au moins 10 % des droits de vote afférents aux titres avec droit de vote ou ii) de recevoir au moins 10 % du profit net de la Société;
- d) à l'égard des règles applicables de l'Autorité des marchés financiers au Québec, la propriété ou détention, directe ou indirecte, de plus de 10 % des droits de vote afférents aux titres émis par la Société; et
- e) à l'égard des règles applicables de la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA) des États-Unis, un changement dans l'actionnariat déteu dans la Société faisant en sorte qu'une personne ou entité possède, détienne ou contrôle, directement ou indirectement, au moins 25 % des titres.

La Société a le droit, à titre d'intermédiaire, de vendre, par la voie d'une Bourse désignée par les administrateurs de la Société, ou en l'absence de telle désignation, par contrat privé ou de toute autre manière, un nombre indéterminé d'actions de toute catégorie détenues par une personne en contravention aux statuts constitutifs, si les administrateurs de la Société déterminent que la vente est nécessaire ou souhaitable pour assurer le respect des statuts constitutifs et des

exigences légales ou réglementaires applicables. La Société a aussi le droit de procéder à une telle vente si une personne omet de répondre à une demande de déclaration visée par les statuts constitutifs. Toute vente semblable sera assujettie à certaines conditions procédurales (énoncées dans les statuts constitutifs), y compris l'émission d'un avis du projet de vente.

Ces restrictions sur les transferts et l'émission d'actions de la Société ne s'appliquent généralement pas dans le cas d'une émission ou d'un transfert en faveur d'un courtier en placement ou d'une société de portefeuille d'un tel courtier dans la mesure où le transfert s'inscrit dans le cours normal des affaires de son entreprise de courtage. Le conseil d'administration de la Société a le pouvoir d'établir les règles et procédures qu'il juge nécessaires et appropriées pour la mise en œuvre de ces dispositions.

La loi intitulée *Financial Services and Markets Act 2000* (Royaume-Uni) impose aux contrôlants et contrôlants proposés de Canaccord Genuity Limited l'obligation d'obtenir l'approbation de la Financial Services Authority (FSA) avant de prendre le contrôle ou de hausser le niveau de contrôle détenu (dans certaines circonstances). Le défaut d'obtenir cette approbation constitue une infraction en vertu du paragraphe 191(3) de la *Financial Services and Markets Act 2000* (Royaume-Uni). La FSA dispose d'un délai maximal de trois mois pour examiner un tel changement de contrôle et décider de l'approuver ou non. Un contrôlant ou contrôlant proposé devrait tenir compte du délai requis à cette fin lorsqu'il décide du moment où il donnera son avis. En ce qui a trait à Canaccord Genuity Limited, un «contrôlant» est une personne qui (avec ses associés) détient au moins 10 % des actions de la Société ou qui est en mesure d'influer de manière importante sur la gestion de la Société grâce à son actionnariat dans la Société.

Ces restrictions sur la propriété et les transferts d'actions ordinaires peuvent avoir une incidence sur la négociabilité et la liquidité des actions ordinaires. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Facteurs de risques».

Marché des titres

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (TSX), sous le symbole «CF», ainsi qu'à l'AIM, branche de la Bourse de Londres, également sous le symbole «CF».

Cours et volume de négociation

Le tableau suivant présente les cours de clôture extrêmes ainsi que le volume de négociation mensuel pour les actions ordinaires de la Société à la TSX.

Mois	Haut	Bas	Volume de négociation mensuel
Avril 2010	11,48 \$	10,26 \$	1 028 826
Mars 2010	11,24 \$	8,60 \$	3 237 028
Février 2010	9,99 \$	8,27 \$	1 876 478
Janvier 2010	10,62 \$	9,01 \$	2 005 215
Décembre 2009	11,50 \$	9,50 \$	963 619
Novembre 2009	11,77 \$	10,66 \$	2 139 975
Octobre 2009	11,63 \$	10,18 \$	1 659 321
Septembre 2009	10,71 \$	8,50 \$	1 851 994
Août 2009	9,97 \$	7,95 \$	2 728 131
Juillet 2009	8,95 \$	6,70 \$	3 399 664
Juin 2009	8,41 \$	6,63 \$	2 825 519
Mai 2009	8,41 \$	6,83 \$	3 100 765
Avril 2009	7,37 \$	5,30 \$	2 067 023

Titres bloqués

À la connaissance de la Société, les actions ordinaires suivantes étaient bloquées au 31 mars 2010 ou font l'objet de restrictions qui interdisent leur cession avant une certaine date. Dans tous les cas de blocage, la Société peut exercer sa discrétion pour libérer les actions bloquées ou modifier les restrictions relatives à la date avant la date prévue.

	Nombre total d'actions ordinaires bloquées ou soumises à des restrictions quant à la date	Pourcentage des actions diluées en circulation	2010	2011	2012 ou plus tard
Blocage en vertu du régime d'intéressement des employés	6 132 033	10,6 %	1 471 675	1 575 474	3 084 884

Le «blocage en vertu du régime d'intéressement des employés» constitue l'ensemble des actions qui ne pouvaient pas être négociées et qui étaient détenues en raison du programme de maintien en poste et des contrats d'emploi pour les employés de la Société au 31 mars 2010. Les actions sont bloquées et libérées selon les modalités énoncées dans des conventions individuelles. Par suite de l'acquisition de Genuity, 26,5 millions d'actions ont été émises et bloquées le 23 avril 2010. Ces actions seront libérées au prorata sur une période de cinq ans.

Administrateurs et dirigeants

Nom, fonction et actionnariat

Sont présentés ci-après, pour chaque administrateur et haut dirigeant de la Société, son nom, sa municipalité de résidence, son poste, sa période de service et sa principale fonction au cours des cinq dernières années. Chaque administrateur de la Société occupe ses fonctions jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (qui a été convoquée pour le 25 juin 2010) ou jusqu'à l'élection ou à la nomination de son remplaçant, sauf si son poste devient vacant plus tôt, conformément aux statuts constitutifs de la Société, ou qu'il devient inapte à agir comme administrateur.

Chaque haut dirigeant reste en fonction au gré du conseil d'administration.

Nom, municipalité de résidence et poste occupé	Fonction principale au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis
CHARLES BRALVER Westport, Connecticut Administrateur	Doyen associé principal de International Business and Finance et directeur exécutif du Center for Emerging Market Enterprises, The Fletcher School, Tufts University	2009
PETER M. BROWN ¹ Vancouver, Colombie-Britannique Président du conseil d'administration et administrateur	Président du conseil de la Société et de La Corporation Canaccord Genuity	1997 ⁽¹⁾
MASSIMO CARELLO ² Londres (Angleterre) Administrateur	Administrateur de sociétés	2008
WILLIAM J. EEUWES ^{2,3,4} Burlington, Ontario Administrateur	Vice-président de Capital Manuvie	2002
PHILIP J. EVERSHED Toronto, Ontario Administrateur	Directeur général des services de financement de sociétés de La Corporation Canaccord Genuity	2010
MICHAEL D. HARRIS ^{3,5} Toronto, Ontario Administrateur	Conseiller d'affaires principal au sein du cabinet d'avocats Cassels Brock & Blackwell LLP	2004
TIMOTHY J.D. HOARE London (Angleterre) Administrateur	Président du conseil et chef de la direction de Canaccord Genuity Limited	2005
DAVID J. KASSIE ⁶ Toronto, Ontario Président du conseil du Groupe et administrateur	Président du conseil du Groupe de la Société et de La Corporation Canaccord Genuity	2010
TERRENCE A. LYONS ^{2,3,7} Vancouver, Colombie-Britannique Administrateur principal	Président du conseil de Northgate Minerals Corporation	2004
MARK G. MAYBANK ⁸ Toronto, Ontario Chef de l'exploitation et administrateur	Chef de l'exploitation de la Société et président et chef de l'exploitation de La Corporation Canaccord Genuity	2006
PAUL D. REYNOLDS Vancouver, Colombie-Britannique Chef de la direction et administrateur	Président et chef de la direction de la Société	2005
MICHAEL A. WALKER West Vancouver, Colombie-Britannique Administrateur	Senior Fellow de l'Institut Fraser et président de The Fraser Institute Foundation	2006
JOHN B. ZAOZIRNY Calgary, Alberta Administrateur	Vice-président du conseil de La Corporation Canaccord Genuity	2004

- 1) En 1968, M. Brown a joint les rangs de la société qui exerçait auparavant les activités de Financière Canaccord Ltée; il est devenu administrateur de la Société en 1997 lors de la réorganisation des sociétés du groupe Canaccord et de la constitution de la Société.
- 2) Membre du comité de vérification.
- 3) Membre du comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération
- 4) M. Eeuwes a été administrateur d'une société fermée, Micro-Optics Development Corp., jusqu'en avril 2003. Dans l'année ayant suivi sa démission, cette société a fait l'objet d'une mise sous syndic et s'est placée sous la protection des lois en matière d'insolvabilité.

- 5) M. Harris a été administrateur de Naturade, Inc., société ouverte des États-Unis, jusqu'en août 2006. Dans l'année ayant suivi sa démission, cette société a procédé à une réorganisation en vertu du chapitre 11 du *Bankruptcy Code* des États-Unis. M. Harris est administrateur de Grant Forest Products Inc. Le 25 juin 2009, la Cour supérieure de justice de l'Ontario (rôle commercial) a rendu une ordonnance en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* («LACC») à l'égard de Grant Forest Products Inc.
- 6) M. Kassie était président du conseil et administrateur de SkyPower Corporation au moment où, le 12 août 2009, la Cour supérieure de justice de l'Ontario (rôle commercial) a rendu une ordonnance en vertu de la LACC à l'égard de SkyPower Corporation. La réalisation des biens de la société (désormais appelée Interwind Corp.) est en cours et, à ce jour, aucun paiement n'est en souffrance à l'égard des créanciers.
- 7) M. Lyons a été président et administrateur de FT Capital Ltd. lorsqu'elle est tombée sous le coup d'une interdiction d'effectuer des opérations sur valeurs pour avoir omis de déposer ses états financiers. À la demande de Brookfield Asset Management (autrefois Brascan Corporation), M. Lyons s'est joint au conseil d'administration de FT Capital Ltd., société dont il a été nommé président en 1990 dans le but de collaborer à sa réorganisation. FT Capital Ltd. a été liquidée en juin 2009 et M. Lyons a cessé d'être dirigeant ou administrateur. M. Lyons a aussi été administrateur d'International Utilities Structures Inc. (IUSI) de 1991 à 2005. Le 17 octobre 2003, IUSI s'est vu accorder une protection à l'encontre de ses créanciers en vertu de la LACC par la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta. Le 31 mars 2005, une ordonnance a homologué un plan définitif et une distribution aux créanciers en vertu de la LACC à l'égard d'IUSI. Toutes les parties ont accepté le plan, et M. Lyons a démissionné à titre d'administrateur au moment de l'ordonnance définitive.
- 8) Jusqu'en juillet 2001, M. Maybank agissait à titre d'administrateur et de vice-président à la direction de Itemus Inc., société cotée à la Bourse de Toronto, au moment où la société a fait une cession de ses biens en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada).

Outre MM. Peter Brown, Mark Maybank et Paul Reynolds, les seuls autres hauts dirigeants de Financière Canaccord Inc. sont Brad Kotush de North Vancouver (Colombie-Britannique), qui est vice-président à la direction et chef des finances de Financière Canaccord Inc. et de La Corporation Canaccord Genuity, et Peter Virvilis de Vancouver (Colombie-Britannique), qui est vice-président à la direction, Exploitation et trésorier de Financière Canaccord Inc. et de La Corporation Canaccord Genuity. M. Kotush s'est joint à Canaccord en 1998 à titre de vice-président, Projets spéciaux, et a été chef des finances et secrétaire de Canaccord Capital (Europe) Limited (maintenant Canaccord Genuity Limited), ainsi que chef de l'information et vice-président principal des Finances de Financière Canaccord Ltée. M. Virvilis est entré à Canaccord en 1987 à titre de trésorier.

Au 18 mai 2010, les administrateurs et hauts dirigeants de la Société, collectivement, détiennent à titre de propriétaires véritables ou contrôlent, directement ou indirectement, un total de 4 212 698 actions ordinaires, soit 5,13 % des actions ordinaires émises et en circulation à cette date.

Conflits d'intérêts

Des membres de la haute direction, des administrateurs et des employés de Canaccord peuvent, à l'occasion, investir dans des titres de sociétés fermées ou ouvertes ou dans des fonds de placement dans lesquels Canaccord, ou un membre de son groupe, investit ou pour lequel Canaccord exécute des mandats de financement de sociétés, publie de la recherche ou fait fonction de teneur de marché. Il y a certains risques que, en raison d'un tel placement, un administrateur, un membre de la direction ou un employé prenne des mesures qui vont à l'encontre des intérêts de Canaccord. En outre, certains administrateurs de Canaccord siègent également au conseil d'administration d'autres sociétés œuvrant dans une vaste gamme de secteurs; par conséquent, le risque que ces administrateurs puissent se retrouver en situation de conflits d'intérêts existe.

Litiges

Dans le cours normal des affaires, la Société, à titre de maison de courtage, est partie à des litiges et, au 31 mars 2009, elle était défenderesse dans diverses poursuites judiciaires. La Société a inscrit des charges à payer pour les affaires en litige lorsque les paiements sont probables et peuvent raisonnablement être estimés. Même si l'issue de ces poursuites dépend d'une résolution future, l'évaluation et l'analyse de ces poursuites par la direction indiquent que la résolution ultime probable de ces poursuites, prises isolément ou dans leur ensemble, n'aura pas d'effet important sur la situation financière de la Société. Les poursuites décrites ci-dessous ont été intentées contre la Société et, bien que celle-ci ait nié les allégations et ait l'intention de se défendre avec vigueur dans chaque cas, l'issue de chaque poursuite ne peut être prédite avec certitude. Les sommes réclamées à l'égard des poursuites, ou qui pourraient être réclamées, sont importantes et, par conséquent, ces poursuites sont décrites dans la présente notice annuelle.

- i] En 2002, deux poursuites ont été intentées devant la Cour supérieure du Québec contre la Société et d'autres défendeurs, y compris un autre courtier en valeurs mobilières. Dans les deux cas, il s'agit de recours collectifs qui comportent des allégations de pratiques illicites de négociation et de déclaration par la Société et un autre

défendeur et des allégations que la Société a fait preuve de négligence dans le cadre d'un placement privé en 2000. Le nombre des demandeurs et le quantum des dommages-intérêts n'ont pas été déterminés.

ii] La Corporation Canaccord Genuity a été l'un des preneurs fermes d'un appel public à l'épargne de billets garantis de premier rang à 13 % de Redcorp Ventures Ltd. aux termes d'un prospectus daté du 5 juillet 2007. Le placement visait un total de 142,0 millions \$ et Canaccord a participé à hauteur de 12,5 % de ce montant (17,8 millions \$). Un certain nombre d'entités ont donné avis aux preneurs fermes (y compris Canaccord) alléguant que les énoncés dans le prospectus qui décrivaient la sûreté relative aux obligations de Redcorp en vertu des billets étaient incorrects et constituaient, entre autres, des déclarations inexactes négligentes, auxquelles ces entités s'étaient raisonnablement fiées à leur détriment en décidant d'acheter les billets et que, par conséquent, les preneurs fermes (y compris Canaccord) étaient responsables de dédommager ces entités pour toutes les pertes ayant découlé de ces déclarations inexactes. Les arguments de défense opposables à ces allégations, à ces mises en cause et à la détermination du montant des dommages-intérêts restent à établir. Canaccord entend contester vigoureusement ces allégations.

iii] La Corporation Canaccord Genuity, entre autres, est la codéfendresse désignée dans un recours collectif présenté à la Cour supérieure de justice de l'Ontario. La demanderesse réclame, entre autres, des dommages-intérêts en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) s'élevant à 50 millions \$ ainsi que des dommages-intérêts punitifs d'un montant de 5 millions \$, allégeant certaines informations trompeuses présentées dans un prospectus déposé par Allen-Vanguard Inc., dans le cadre duquel Canaccord, parmi d'autres, a agi à titre de preneur ferme. Les arguments de défense opposables à ces allégations, à ces mises en cause et à la détermination du montant des dommages-intérêts restent à établir. Canaccord entend contester vigoureusement ces allégations.

Intérêt des membres de la direction et autres dans les opérations importantes

À la connaissance de la Société, après qu'elle se soit dûment informée, aucun administrateur, dirigeant ou actionnaire principal de la Société ni aucun membre du groupe de ces administrateurs, haut dirigeants ou actionnaires principaux faisant partie de la direction ni aucune personne leur étant liée n'a eu de participation importante directe ou indirecte dans une opération ou une opération envisagée qui a influé ou influera considérablement sur la Société au cours des trois derniers exercices complétés ou au cours de l'exercice considéré.

Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

Les Services aux investisseurs Computershare Inc. font fonction d'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société à ses bureaux principaux de Vancouver et Toronto.

Contrats importants

En juin 2009, La Corporation Canaccord Genuity a renouvelé ses lettres de crédit de soutien auprès de la Banque de Montréal d'un total maximal de 15 millions \$. Canaccord a prélevé 15 millions \$ en vertu de cette facilité et a subordonné ce montant conformément à l'accord de prêt subordonné uniforme avec la Banque de Montréal et l'ACCOVAM du Canada (relevant désormais de l'OCRCVM).

Le 4 mars 2010, la Société a annoncé la conclusion d'une entente définitive visant l'acquisition de Marchés des capitaux Genuity. Les actionnaires ont approuvé cette opération lors de l'assemblée extraordinaire tenue le 22 avril 2010, et l'acquisition a été conclue le 23 avril 2010. Canaccord a acquis la totalité de Genuity pour une contrepartie se composant de 26,5 millions d'actions ordinaires de Canaccord, d'une valeur attribuée de 291,5 millions \$, et d'une somme de 30 millions \$. Se reporter à la rubrique «Acquisitions de Genuity» à la page 10 pour de plus amples renseignements.

Exception faite de ces contrats et des contrats conclus dans le cours normal des affaires, Canaccord n'a conclu aucun contrat important au cours du dernier exercice complété, ni conclu précédemment quelque contrat encore en vigueur pouvant raisonnablement être considéré comme important.

Experts

Les vérificateurs de la Société sont Ernst & Young s.r.l., lesquels ont préparé le rapport des vérificateurs figurant à la page 51 du rapport annuel de l'exercice 2010.

Honoraires pour les services des vérificateurs externes

Le total des honoraires facturés pour des services professionnels rendus pour les exercices terminés les 31 mars 2010 et 2009 sont les suivants :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Honoraires de vérification	1 083 000 \$	1 072 500 \$
Honoraires liés à la vérification ¹	636 595	759 736
Honoraires pour des services de fiscalité	844 550	514 445
Tous les autres honoraires	429 300	-

1) Comprend les vérifications spéciales et les examens trimestriels des informations financières.

Comités :

Comité de vérification

Le comité de vérification assiste le conseil d'administration dans l'accomplissement de ses fonctions de supervision en assurant la surveillance des pratiques de Canaccord en matière de présentation de l'information financière ainsi que des communications financières. Le comité de vérification est actuellement composé de Terrence Lyons (président), Massimo Carello et William Eeuwes. Chacun possède des compétences financières. MM. Lyons, Carello et Eeuwes sont indépendants de la direction

Le comité de vérification a notamment comme fonctions et devoirs particuliers :

- de revoir les états financiers consolidés intermédiaires et annuels de Canaccord, les rapports de gestion annuels et intermédiaires, ainsi que les communiqués s'y rapportant avant leur diffusion publique;
- d'évaluer les conventions comptables de Canaccord et de discuter de leur justesse avec la direction et les vérificateurs externes de Canaccord;
- d'assister la direction à relever les principaux risques d'affaires de Canaccord;
- d'examiner les plans des vérificateurs externes aux fins de l'évaluation des contrôles financiers internes de Canaccord et des tests à leur égard;
- de superviser les vérificateurs externes de Canaccord, notamment en approuvant les modalités de leur mandat.

La formation et l'expérience connexe (s'il y a lieu) de chaque membre du comité de vérification sont décrites ci-après.

Terry A. Lyons (président) – M. Lyons compte plus de 36 ans d'expérience dans les secteurs du financement, de la mise en valeur et de la gestion des ressources naturelles, de la fabrication, de l'immobilier et du financement de sociétés, dont de solides compétences en restructuration d'entreprises. M. Lyons a obtenu un baccalauréat ès sciences appliquées en génie civil à la University of British Columbia et il a obtenu une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université Western Ontario. Il est actuellement président du conseil de Northgate Minerals Corporation en plus d'administrateur et dirigeant de plusieurs sociétés ouvertes et fermées. En 1986, il est devenu vice-président principal de Versatile Corporation et a dirigé la restructuration de la société désormais connue sous le nom de B.C. Pacific Capital Corporation, grande société de services de financement de sociétés faisant partie de Brookfield Asset Management. En 2004, M. Lyons a pris sa retraite de Brookfield Asset Management afin d'explorer d'autres avenues. Il a été actif au sein de Jeunes Entreprises, Centraide, les Jeux Olympiques spéciaux ainsi que d'autres organismes caritatifs et sportifs. Il a de plus été président du conseil de la Mining Association de la Colombie-Britannique, gouverneur de la Fondation olympique canadienne, président du conseil de Sport B.C., président du Shaughnessy Golf and Country Club, et il siège au conseil consultatif de la Richard Ivey School of Business de l'Université Western Ontario. En 2007, M. Lyons a reçu la médaille Inco de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole en reconnaissance de ses efforts distingués au sein du secteur minier.

Massimo Carello – M. Carello a été président du conseil et chef de la direction de Fiat UK Ltd, de 1990 à 2001, et de Diners Club UK Ltd., de 2001 à 2004. Il a été membre du comité des présidents de la Confederation of British Industry

(CBI) de 1998 à 2003 et a été membre du comité européen de CBI. Il a été vice-président de la chambre de commerce italienne au R.-U. de 1998 à 2005. Outre Financière Canaccord Inc., M. Carello est administrateur de Uranium One Inc. et de Orsu Metals Corporation.

William J. Eeuwes – M. Eeuwes est administrateur de la Société. Il est vice-président de Manulife Capital, division des services de financement de sociétés de La Compagnie d'Assurance-vie Manufacturers. Il compte plus de 28 ans d'expérience à titre de preneur ferme et de gestionnaire d'une vaste gamme de catégories d'actifs, notamment les titres de société fermée, le financement de projets, les actions d'infrastructures et les titres des secteurs pétroliers et gaziers. Il siège au conseil d'administration de plusieurs sociétés canadiennes. Il est titulaire d'un brevet de l'Institut des banquiers canadiens (B.I.B.C.) ainsi que d'un baccalauréat spécialisé en affaires de l'Université Western Ontario.

Une copie de la charte du comité de vérification est joint en annexe A des présentes. Les vérificateurs font le suivi constant des honoraires relatifs à tous les services liés à la vérification et services autres que de vérification. Le conseil d'administration a établi une politique selon laquelle les honoraires pour des services autres que des services de vérification ou de fiscalité ne doivent pas, sans l'approbation du comité, excéder 25 % des honoraires pour des services de vérification ou de fiscalité.

Comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération

Le comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération s'emploie à maintenir des normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise axées sur un conseil d'administration solide et diligent et sur la gestion prudente de la rémunération des dirigeants. Le comité doit être composé d'au moins trois membres, chacun étant nommé annuellement par le conseil d'administration. Le comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération est composé de Michael Harris (président), William Eeuwes et Terrence Lyons, ceux-ci étant tous indépendants de la direction au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières.

Le mandat du comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération comprend :

- l'élaboration de lignes directrices appropriées en matière de gouvernance d'entreprise et la formulation de recommandations à cet égard au conseil d'administration;
- l'identification de futurs membres du conseil et des comités et l'évaluation annuelle du rendement du conseil;
- l'évaluation du rendement du chef de la direction et la détermination de sa rémunération;
- l'examen de la rémunération de tous les hauts dirigeants et la formulation de recommandations à cet égard au conseil;
- l'établissement et l'octroi (ou la délégation de ce pouvoir) d'attributions d'actions ou d'options sur actions aux employés en vertu des régimes d'intéressement de Canaccord;
- l'examen des politiques et programmes clés en matière de ressources humaines.

La formation et l'expérience connexe (s'il y a lieu) de chaque membre du comité sont décrites ci-après.

Michael D. Harris (président) – Mr. Harris est conseiller au sein du cabinet d'avocats Cassels Brock & Blackwell LLP et président de Steane Consulting Ltd., sa propre société d'experts-conseils. Auparavant, il était conseiller d'affaires principal au sein du cabinet d'avocats Goodmans LLP. De 1995 à 2002, il a été premier ministre de l'Ontario. M. Harris est aussi administrateur d'un certain nombre d'autres sociétés ouvertes, et siège au conseil d'administration de la Fondation Tim Horton pour les enfants et de la Mount Royal College Foundation. Il est titulaire d'une accréditation à titre d'ISA.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

William J. Eeuwes – se reporter au profil présenté dans la section «comité de vérification».

Terrence A. Lyons – se reporter au profil présenté dans la section «comité de vérification».

Renseignements supplémentaires

Des renseignements supplémentaires concernant la Société peuvent être obtenus dans le site Web de SEDAR, à l'adresse sedar.com.

Des renseignements supplémentaires, dont la rémunération et la dette des administrateurs et hauts dirigeants, les principaux porteurs de titres de la Société et les options visant l'achat de titres se trouvent dans la circulaire d'information de la Société relativement à sa dernière assemblée annuelle des actionnaires.

D'autres informations financières sont également fournies dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion de la Société pour son dernier exercice complété.

Annexe A – Charte du comité de vérification

1. MANDAT

Le comité de vérification du conseil d'administration de la Société (le «comité de vérification») a pour mandat premier d'assister le conseil à superviser la présentation de l'information financière et les communications financières de la Société. Cette supervision comprend :

- a) l'examen des états financiers consolidés et des communications financières transmis aux actionnaires et diffusés dans le public;
- b) l'examen des systèmes de contrôle interne pour garantir l'intégrité de la présentation de l'information financière de la Société; et
- c) la surveillance de l'indépendance et du rendement des vérificateurs externes de la Société et la présentation de rapports sur le travail des vérificateurs externes directement au conseil.

2. COMPOSITION ET ORGANISATION DU COMITÉ

2.1 Le comité de vérification doit être composé d'au moins trois administrateurs.

2.2 Sous réserve des lois applicables en matière de valeurs mobilières (y compris les dispenses), chaque membre du comité de vérification doit être indépendant. Un membre du comité de vérification est indépendant s'il n'a aucune relation importante, directe ou indirecte, avec un émetteur. Une relation importante s'entend d'une relation qui, de l'avis du conseil d'administration de l'émetteur, pourrait raisonnablement entraver l'exercice du jugement indépendant d'un membre du comité.⁽¹⁾

2.3 Chaque membre du comité de vérification doit avoir des compétences financières, ce qui s'entend de la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de l'émetteur.⁽²⁾

2.4 Le conseil nommera chaque année, parmi ses membres, ceux qui composeront le comité de vérification pour un mandat de un an. Le mandat des membres peut être renouvelé.

2.5 Le conseil nommera aussi un président du comité de vérification (le «président du comité de vérification») pour un mandat de un an. Le président du comité de vérification peut agir à ce titre pendant un nombre de mandats consécutifs indéterminé.

2.6 Un membre du comité de vérification peut être destitué ou remplacé en tout temps par le conseil. Le conseil comblera tout poste vacant au sein du comité de vérification par la nomination de l'un des membres du conseil.

3. RÉUNIONS

3.1 Le comité de vérification se réunira au moins cinq fois par année. Le président du comité de vérification peut, s'il y a lieu, convoquer des réunions spéciales.

3.2 Une réunion du comité de vérification aura quorum si une majorité des membres sont présents.

⁽¹⁾ Règlement 52-110 (*Comités de vérification*), paragraphe 1.4.

⁽²⁾ Règlement 52-110 (*Comités de vérification*), paragraphe 1.6.

3.3 Les membres peuvent participer aux réunions du comité de vérification par téléconférence, par vidéoconférence, ou à l'aide d'autre matériel de communication semblable permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer entre elles.

3.4 Le président du comité de vérification fixera l'ordre du jour de chaque réunion, après consultation de la direction et des vérificateurs externes. Les documents relatifs à l'ordre du jour, comme les projets d'états financiers consolidés, doivent être transmis aux membres du comité de vérification de façon à ce qu'ils disposent d'un délai raisonnable pour les examiner avant la réunion.

3.5 Les vérificateurs de la Société seront informés du nom des membres du comité de vérification et recevront un avis de convocation aux réunions du comité de vérification auxquelles ils seront invités à participer et dans le cadre desquelles ils auront droit de parole sur les questions relatives à leurs devoirs.

3.6 Un procès-verbal fidèle des réunions du comité de vérification consignait les décisions prises par le comité sera dressé. Le procès-verbal de chaque réunion doit être distribué aux membres du conseil, au chef de la direction, au chef des finances et aux vérificateurs externes.

4. RESPONSABILITÉS DU COMITÉ

4.1 Afin d'assister le conseil, le comité de vérification :

Vérificateurs externes

- a) choisira, évaluera et recommandera au conseil, en vue de l'approbation des actionnaires, les vérificateurs externes qui examineront les comptes, contrôles et états financiers de la Société;
- b) évaluera, avant la vérification annuelle effectuée par les vérificateurs externes, l'étendue et la portée générale de leur examen, y compris leur lettre de mandat;
- c) fixera la rémunération à être versée aux vérificateurs externes et en recommandera le paiement au conseil;
- d) obtiendra des vérificateurs externes la confirmation de leur objectivité et de leur indépendance au sens des règles de déontologie ou du code d'éthique adoptés par l'institut ou l'ordre des comptables agréés provincial dont ils font partie;
- e) recommandera, au besoin, au conseil de remplacer les vérificateurs externes;
- f) se réunira au moins chaque année avec les vérificateurs externes, hors la présence de la direction, et fera rapport de ladite réunion au conseil;
- g) préapprouvera les services autres que de vérification à être fournis à la Société par les vérificateurs externes ainsi que les honoraires liés à ces services;

États financiers consolidés et information financière

- h) examinera les états financiers consolidés annuels vérifiés de la Société, en discutera avec la direction et les vérificateurs externes et recommandera leur approbation au conseil;
- i) examinera les états financiers consolidés trimestriels, en discutera avec la direction et recommandera, s'il y a lieu, leur approbation au conseil;
- j) examinera le contenu financier du rapport annuel et recommandera, s'il y a lieu, son approbation au conseil;

- k) examinera le processus d'attestation des états financiers par le chef de la direction et le chef des finances;
- l) examinera le rapport de gestion de la Société, les communiqués fournissant des indications concernant les bénéfices, les communiqués sur les bénéfices annuels et intermédiaires ainsi que les rapports du comité de vérification avant leur communication publique par la Société;
- m) examinera chaque année avec les vérificateurs externes les principes comptables de la Société et le caractère raisonnable des jugements et estimations de la direction appliqués aux fins de sa présentation de l'information financière;
- n) examinera et étudiera les rapports et recommandations importants émanant des vérificateurs externes, la réponse de la direction, ainsi que la mesure dans laquelle les recommandations formulées par les vérificateurs externes ont été mises en œuvre;

Systemes de gestion des risques, de contrôle interne et d'information

- o) examinera avec les vérificateurs externes et la direction les politiques et procédures générales employées par la Société à l'égard de la comptabilité interne et des contrôles financiers;
- p) examinera le caractère approprié des systèmes de sécurité de l'information, systèmes d'information et plans de récupération;
- q) examinera les projets de la direction concernant tout changement aux pratiques ou conventions comptables ainsi que leur incidence financière;
- r) examinera avec les vérificateurs externes et, s'il y a lieu, avec le conseiller juridique, tout litige, toute réclamation ou toute éventualité, y compris les cotisations fiscales, susceptible d'influer de manière importante sur la situation financière de la Société et la façon dont ces questions sont présentées dans les états financiers consolidés;
- s) discutera avec la direction et les vérificateurs externes de la correspondance avec les organismes de réglementation, des plaintes des employés ou des rapports publiés soulevant des problèmes importants concernant les états financiers ou la présentation de l'information financière de la Société;
- t) assistera la direction dans la définition des principaux risques d'affaires de la Société;
- u) examinera les assurances souscrites par la Société, y compris en matière de responsabilité des administrateurs et dirigeants, et formulera des recommandations à cet égard au conseil;

Divers

- v) Examinera les prêts importants consentis par la Société à des employés ou consultants; et
- w) procédera à des examens spéciaux ou exécutera d'autres mandats demandés, à l'occasion, par le conseil.

5. MARCHE À SUIVRE POUR LA GESTION DES PLAINTES CONCERNANT DES QUESTIONS FINANCIÈRES

5.1 Le comité de vérification établira une procédure aux fins de la réception, de la rétention et du suivi des plaintes reçues par la Société relativement à la comptabilité, aux contrôles internes, à la présentation de l'information financière ou aux questions liées à la vérification.

5.2 Le comité de vérification veillera à ce que toute procédure aux fins de la réception des plaintes relativement à la comptabilité, aux contrôles internes, à la présentation de l'information financière ou aux questions liées à la vérification permette aux employés de soumettre leurs inquiétudes anonymement et confidentiellement.

6. RAPPORTS

6.1 Le comité de vérification fera rapport au conseil :

- (a) sur l'indépendance des vérificateurs externes;
- (b) sur le rendement des vérificateurs externes et les recommandations du comité de vérification;
- (c) à l'égard de la reconduction ou cessation de la nomination des vérificateurs externes;
- (d) sur le caractère adéquat des contrôles internes et contrôles de communication de l'information;
- (e) sur l'examen des états financiers consolidés annuels et intermédiaires par le comité de vérification;
- (f) sur l'examen des rapports de gestion annuels et intermédiaires par le comité de vérification;
- (g) sur la conformité de la Société aux exigences juridiques et réglementaires dans la mesure où elles ont une incidence sur les états financiers de la Société; et
- (h) sur toute autre question importante sur laquelle le comité de vérification s'est penché.

7. POUVOIR DU COMITÉ

7.1 Le comité de vérification disposera des ressources et du pouvoir appropriés pour s'acquitter de ses devoirs et fonctions. Le comité de vérification peut, en tout temps, retenir, aux frais de la Société et sans nécessité d'approbation par la direction, les services de conseillers financiers, juridiques ou autres.

7.2 Les vérificateurs externes feront rapport directement au comité de vérification.